

PRIX D'ABONNEMENT
 France pour la Suisse
 Un an fr. 10.—
 Six mois » 5.—
 Trois mois » 2.50
 Pour l'étranger le port en sus.

L'IMPARIAL

PRIX DES ANNONCES
 10 cent. la ligne.
 Pour les annonces
 d'une certaine importance
 on traite à forfait.
 Prix
 minimum d'une annonce 50 c.

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES

paraissant à La Chaux-de-Fonds, tous les jours excepté le Lundi.

ABONNEMENTS ET ANNONCES sont reçus à L'IMPRIMERIE A. COURVOISIER Rue du Marché, n° 1 LA CHAUX-DE-FONDS et Rue du Collège 309, au Locle.	GARE DE LA CHAUX-DE-FONDS												ADMINISTRATION et BUREAUX DE RÉDACTION Rue du Marché, n° 1 <i>Il sera rendu compte de tout ouvrage dont un exemplaire sera adressé à la Rédaction.</i>							
	Du 1er Octobre 1894				Du 1er Octobre 1894				Du 1er Octobre 1894											
	Arrivées de	m	m	m	s	s	s	s	Départs pour	m	m	m	s	s	s	s				
	Locle	6 04	8 35	9 50	12 07	1 12	2 48	4 02	6 43	8 04	11 32	7 40	8 45	9 50	12 07	2 48	4 45	6 43	8 45	10 17
	Morteau	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7 40	—	9 50	—	—	—	—	—	—
	Besançon	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	7 40	—	9 50	—	—	—	—	—	—
	Brenets au Locle	—	7 50	9 19	11 35	—	—	4 50	3 30	5 32	7 36	8 20	—	10 20	12 32	2 48	4 48	6 48	8 50	11 05
	Les Ponts	—	8 30	—	—	4 40	—	—	—	5 50	9 55	—	—	—	—	—	—	—	—	—
	Neuchâtel	—	9 43	11 57	—	2 05	—	4 08	6 05	10 07	—	6 14	9 58	—	12 17	2 26	—	6 22	8 12	10 05
	Genève	—	—	—	—	2 05	—	4 08	6 05	10 07	—	6 14	9 58	—	12 17	2 26	—	6 22	8 12	10 05
	Bienne	9 05	11 45	12 45	—	3 46	5 40	—	7 40	10 12	—	6 14	9 58	—	12 17	3 10	4 20	—	—	—
	Berne	9 05	11 45	12 45	—	3 46	5 40	—	7 40	10 12	—	6 14	9 58	—	12 17	3 10	4 20	—	—	—
	Bâle	—	—	—	—	3 46	5 40	—	7 40	10 12	—	6 14	9 58	—	12 17	3 10	4 20	—	—	—
	Saignelégier	—	8 —	—	—	1 30	—	7 —	—	8 30	—	8 40	—	—	—	—	—	—	—	—

— LUNDI 14 JANVIER 1895 —

La Chaux-de-Fonds

- Evangelisation populaire.** — Réunion publique, lundi 14, à 8 h. du soir (Démouille 102).
- Chœur mixte de l'Eglise nationale.** — Répétition générale, lundi 14, à 8 h. précises du soir, au local.
- Intimité (Section de gymnastique).** — Exercices, lundi 14, à 8 1/2 h. du soir, au Collège de la Promenade.
- Deutscher Gemischer Kirchen Chor.** — Gesangstunde, Montag den 14., Abends 8 1/2 Uhr, im Lokal.
- Société de gymnastique d'hommes.** — Exercices, lundi 14, à 8 1/2 h. du soir, à la grande Halle.
- Club du Potet.** — Réunion quotidienne, à 9 1/2 h. du soir, au Café de la Blague.
- Brasserie Weber.** — Grand concert tous les soirs, dès 8 heures.
- Grande Brasserie de la Métropole.** — Concert tous les soirs, dès 8 heures.
- Brasserie La Lyre (Collège 23).** — Grande représentation, ce soir et jours suivants, dès 8 heures.
- Conférence publique.** — Mardi 15, à 8 1/2 h. du soir, à l'Amphithéâtre: « La femme dans la littérature du moyen-âge », par M. Arthur Piaget.
- Société fédérale des sous-officiers.** — Assaut, mardi, à 8 1/2 h. du soir, au local.
- Union chrétienne des jeunes filles.** — Réunion ordinaire, mardi, à 8 h. du soir, rue Fritz Courvoisier, 17, au 2^o étage. — Etude biblique par M. Borel-Girard.
- Chœur mixte indépendant.** — Répétition, mardi, à 8 1/2 h. du soir, à l'Oratoire.
- Orchestre l'Odéon.** — Répétition générale, mardi 15, à 8 1/2 h. du soir, au Casino.
- Orphéon.** — Répétition générale, mardi 15, à 8 1/4 h. du soir, au Café Mack.
- Helvetia.** — Répétition partielle, mardi 15, à 9 h. du soir, au local.
- Club des Menteurs.** — Assemblée générale, mardi 15, au local.
- Frohinn.** — Gesangstunde, Dienstag den 15., um 9 Uhr, im Lokal.
- Chorale du Cercle catholique national.** — Répétition, mardi 15, à 8 h. du soir, au local, Chapelle 5.
- Intimité.** — Répétition de l'orchestre, mardi 15, à 8 1/2 h. du soir, au local.
- Club des Gob'Quilles.** — Réunion, mardi 15, à 8 1/2 h. du soir, au Quillier.
- Union Chorale.** — Répétition générale, mardi 15, à 8 1/2 h. du soir, au local.
- La Coterie (section chorale).** — Répétition, mardi 15, à 8 1/2 h. du soir, au local.
- Société théâtrale L'Aurore.** — Répétition, ce soir, à 8 1/2 h. précises, au local.

Le nouveau projet Forrer

II

Entendue de l'obligation. Assurés volontaires. Demi-assurance.

La nouvelle rédaction du projet Forrer n'a pas sensiblement modifié l'étendue de l'obligation en matière d'assurance. L'art. 1^{er}, le plus important sous ce rapport, est resté ainsi conçu :

« Toutes les personnes (hommes et femmes) travaillant pour le compte d'autrui et occupées sur territoire suisse par des entreprises de transport ou des exploitations industrielles, commerciales, agricoles ou forestières du pays, de même que tous les domestiques attachés à des familles du pays, sont, dès l'âge de quatorze ans révolus et conformément aux dispositions de la présente loi, obligatoirement assurés contre les conséquences économiques de leurs maladies. Toutefois cette obligation ne s'étend point aux personnes dont l'occupation est limitée, par sa nature même ou d'avance et par contrat, à une durée moindre d'une semaine. »

Les articles 2 et 3 fixent à 3000 francs (et non plus comme précédemment à 5000) le traitement minimum qui exempte les fonctionnaires et employés supérieurs des établissements publics et privés de l'obligation de s'assurer.

Les articles 6 et 7 n'ont subi que des adjonctions sans importance. Pour le fond ils sont restés semblables à ceux du premier projet. Ce sont ceux qui autorisent les cantons ou à leur défaut les communes d'assurance à étendre l'obligation de s'assurer aux journaliers des deux sexes ou autres personnes travaillant d'une manière intermittente au service d'autrui et aux ouvriers de l'industrie domestique. Toutefois les personnes à assurer doivent avoir atteint l'âge de quatorze ans révolus.

Voilà pour l'assurance obligatoire. Mais afin de faire participer le plus grand nombre

possible de personnes aux bienfaits de l'assurance, le projet autorise les personnes qui ne sont pas tenues de s'assurer à faire partie volontairement d'une caisse de commune. Le nouveau projet facilite même ce genre d'assurance en introduisant pour les membres volontaires deux catégories d'assurance : 1^o l'assurance à plein tarif donnant droit en cas de maladie aux soins médicaux, remèdes, etc., et à l'indemnité pour perte de salaire ; 2^o la demi-assurance comportant naturellement des primes réduites et donnant droit seulement aux soins médicaux, remèdes, appareils, mais non pas à l'indemnité de salaire.

Les art. 31 et 32 sont ainsi conçus :
 Art. 31. — Toute personne qui n'est pas tenue de s'assurer a le droit de se faire recevoir comme membre volontaire dans la caisse communale de son domicile. Elle doit toutefois fournir la preuve qu'elle est en bonne santé au moment de son entrée et qu'elle n'a pas encore atteint l'âge de 45 ans.
 Les assurés à tarif plein doivent en outre être âgés de 14 ans révolus.

Art. 32. — Les statuts ont le droit d'imposer à l'assuré volontaire le paiement d'une finance d'entrée. Celle-ci est graduée d'après l'âge et pour l'assuré à tarif plein d'après le salaire du candidat, mais elle ne saurait excéder la somme de vingt-cinq francs pour les demi-assurés et de cinquante francs pour les assurés à tarif plein.

Dans certains cas qui sont réglés par les articles 33 et 34, les assurés volontaires sont dispensés de la finance d'entrée et de l'obligation d'être en bonne santé et d'avoir moins de 45 ans. Ces cas visent surtout les assurés qui ont déjà fait partie, volontairement ou obligatoirement, de caisses d'assurance.

Les membres volontaires peuvent être exclus des caisses d'assurance (art. 39) :

- a) Sans sommation préalable en cas de violation grave et intentionnelle des devoirs de tout assuré ;
- b) Après sommation écrite, en cas de persistance dans la violation ou dans la négligence des devoirs de tout assuré ;
- c) Lorsque ses contributions (à tarif plein ou à demi-tarif) pour deux mois au moins sont totalement ou en partie impayées. Dans ce cas, l'assuré est exclu après un délai de quatorze jours qui court à partir de l'échéance de la seconde prime mensuelle et de la sommation écrite qui lui a été adressée.

La décision d'exclusion détermine le temps durant lequel le membre exclu restera incapable d'entrer, comme assuré volontaire, dans une caisse publique d'assurance contre les maladies. Cette durée ne peut être inférieure à six mois et ne peut dépasser cinq ans.

Les assurés volontaires de nationalité suisse ont droit, aussi bien que tous les assurés obligatoires, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, au centime fédéral, qu'ils soient assurés au tarif plein ou au demi-tarif.

Cette faculté donnée même à ceux qui ne sont pas tenus de s'assurer de participer aux mêmes privilèges et aux mêmes droits que les assurés obligatoires et tout spécialement l'institution de la demi-assurance, qui est nouvelle, seront certainement bien accueillies du public. Elles permettront précisément à la catégorie très nombreuse de personnes, journaliers et autres, qui, travaillant pour leur compte, ne seront pas en général comprises dans l'obligation de s'assurer et qui, cependant, auraient particulièrement besoin de secours médicaux gratuits en cas de maladie, de contracter une assurance volontaire pour eux et pour toute leur famille, en versant des primes relativement faibles. La demi-assurance, avec l'amélioration de la situation faite aux caisses libres, est certainement une des innovations les plus heureuses du second projet Forrer.

La liberté du travail

Un discours de M. Yves Guyot

Si nous voulons donner une grande activité économique au pays, a dit M. Yves Guyot au banquet des entrepreneurs de travaux pu-

blics, il faut nous adresser à la Finance que l'on calomnie, aux entrepreneurs de travaux publics, aux Sociétés anonymes que je veux aussi libres que possible ; c'est à tous ces organismes, actuellement dénoncés comme suspects et criminels, que nous devons avoir recours.

Si, au contraire, nous les tenons pour suspects, si nous multiplions les lois pour les entraver, pour les frapper ; si nous considérons que tout homme qui ne se ruine pas, mais s'enrichit par ses travaux, devient une sorte de criminel qu'il faut dénoncer à l'envie à la haine, où irons-nous : A la ruine générale et à la révolution sociale qui en résultera.

On peut parler sur tous les tons de questions sociales ; en définitive, dans un milieu pauvre, tout le monde est pauvre ; on peut parler de répartition des richesses, — quand il n'y a pas de richesses, il n'y a rien à répartir. La première préoccupation doit être de créer la richesse, de rendre le pays prospère.

Il ne faut pas nous dissimuler qu'avec le protectionnisme d'un côté, — je dis cela parce que M. Lourties n'est pas là et que je ne crains pas de le compromettre — avec la dépression économique qui résulte de la timidité des pouvoirs publics, nous arriverons peu à peu à un enlèvement auquel il est grand temps d'échapper par un vigoureux effort.

Malgré tout, j'ai confiance : le Français a un grain, le bon sens qui ne se perd jamais, il peut régérer quelquefois, il le retrouve toujours. Malgré les clameurs et les agitations, le remous, qui nous ramènent en arrière, je suis convaincu que nous triompherons de toutes ces difficultés à la condition d'avoir un programme bien arrêté, de savoir envisager les choses telles qu'elles sont et d'oser dire le fond de notre opinion.

Eh bien ! le fond de notre opinion, c'est que notre civilisation de production et d'échange ne peut se développer, que dis-je ? ne peut exister qu'à la condition d'être dominée tout entière par le principe de la liberté du travail.

Nouvelles étrangères

France. — Samedi, à la Chambre, au cours de la discussion du budget de la Légion d'honneur, M. Rouanet, socialiste, dit qu'il voulait proposer une réduction de 1000 fr., pour protester contre certaines nominations dans la Légion d'honneur. Mais, après les récents votes, la Chambre ne peut plus émettre un vote de probité. (*Violentes protestations.*) M. Brisson propose l'exclusion temporaire de M. Rouanet. M. Millerand, socialiste, dit que la Chambre ne peut pas prononcer l'exclusion, car elle céderait à un mouvement de passion. M. Brisson insiste pour l'exclusion temporaire de M. Rouanet, laquelle est votée. M. Rouanet quitte alors la salle.

— Le Conseil d'Etat a rendu son arrêt dans la question de la durée de la garantie d'intérêts par l'Etat pour les chemins de fer du Midi et d'Orléans. L'arrêt donne gain de cause aux compagnies et fixe la durée de la garantie jusqu'à la fin de la concession des deux compagnies.

— M. Thévenet, chevalier de la Légion d'honneur, directeur de la Société nicoise de transports maritimes, dont le siège est à Paris, rue Taitbout, et M. Bourdenay, administrateur de cette société, ont été arrêtés samedi, sous inculpation d'escroquerie. Un mandat d'arrêt a été également lancé contre M. Ferrier, directeur du journal la Voie ferrée. M. Ferrier est en fuite. Les papiers du journal ont été saisis. On parle d'une nouvelle arrestation cette après-midi, visant une personnalité du monde de la presse.

Sait-on à combien se sont élevés les frais du procès du traître Dreyfus ? Exactement à 1,687 francs 50, non compris, bien entendu, les honoraires du défenseur.

La plus grosse part de cette somme a été absorbée par les frais d'experts ; le jugement du

Conseil de guerre et l'arrêt du Conseil de revision ont coûté chacun 12 francs.

Quant aux témoins, ils n'ont pas été taxés, ceux qui ont été cités par l'accusation étant des officiers ou des fonctionnaires, et ceux de la défense étant des amis de l'accusé.

Les frais de justice militaire sont, on le voit, loin d'atteindre les frais des procès en cour d'assises.

— On vient seulement d'arrêter les comptes de l'Exposition universelle de Paris de 1889. Les dépenses ont atteint le chiffre de 48,949,948 fr. ; les recettes se sont élevées à 50,002,798 fr. L'entreprise se solde ainsi par un boni de 1,052,850 fr.

— D'après l'Esquime française, le noble jeu des armes n'est pas aussi dédaigné qu'on pourrait le croire dans le clergé. Notre confrère cite notamment un archevêque et deux évêques qui manient volontiers le fleuret.

Le premier, Mgr Ardin, archevêque de Sens, décoré en 1870, et ancien aumônier de l'Assemblée nationale, fait de l'escrime dans la salle capitulaire de son palais archiépiscopal. Le second, Mgr Latty, récemment nommé évêque de Châlons, avait commencé à faire des armes, pour raison de santé, alors qu'il était aumônier de Sainte-Barbe. Enfin, le troisième prélat escrimeur est Mgr Batifolier, évêque de Mende, qui d'ailleurs ne se contente pas de faire des armes, mais pratique encore l'équitation et conduit fort correctement.

Allemagne. — Le Reichstag a continué samedi la discussion du projet sur les menées révolutionnaires.

La discussion générale est close et le projet est renvoyé à une commission, à une grande majorité.

Le Reichstag discutera aujourd'hui une interpellation relative à la protection des sujets allemands à l'étranger.

— Le prince de Hohenlohe, chancelier de l'empire, se rendra demain à Friedrichsruhe auprès du prince Bismarck.

— M. Ahlwardt, qui avait été avant-hier admis comme membre honoraire de la Deutsche Reformpartei, a été exclu du parti aujourd'hui.

— La Correspondance de Berlin dément la nouvelle lancée par plusieurs journaux, suivant laquelle le secrétaire d'Etat baron Marschall serait destiné à un autre poste.

Lentilles gigantesques. — Le plus grand objectif astrophotographique du monde se construit actuellement à Iéna. Les blocs de verre servant à la fabrication des lentilles (dont chacune aura un diamètre de 113 centimètres) doivent être maintenus, pendant deux ou trois semaines, à une température très élevée ; leur refroidissement graduel durera plusieurs mois. La partie optique de cette lunette coûtera, à elle seule, environ 100,000 marks.

Guerre sino-japonaise

Une idée géniale :

Un ami du Figaro à Shanghai lui donne une nouvelle preuve de la merveilleuse subtilité de l'esprit chinois.

Les mandarins de l'île Tenngming, pour effrayer les Japonais qui seraient tentés de débarquer dans l'île, n'ont rien imaginé de mieux que de distribuer à tous les habitants, même aux femmes, un vêtement de soldat.

A la marée montante, de par la loi, tout le monde est habillé en soldat : vous voyez d'ici l'émotion de l'ennemi qui, en préparant un débarquement, apercevrait une armée si colossale ! Puis, à marée basse, chacun reprend ses occupations véritables... et le tour est joué !

Ceci est absolument authentique.

Chronique suisse

La vie à bon marché. — On discute frémement la question de savoir si l'existence a renchéri ou non depuis un certain nombre d'années. Dans son dernier rapport (30 septembre 1894) le comité de la société coopéra-

ive de consommation de Genève s'exprimait en ces termes :

« C'est de baisse encore que nous avons à vous entretenir aujourd'hui. L'état des divers marchés nous a permis de réduire au moins vingt-cinq prix de vente. Parmi les articles abaissés depuis le commencement de l'année figurent : les œufs, le rappelez, le pain, le lait, le sucre, certains vins de table, le pétrole, et tout dernièrement le coke et l'anthracite belge.

Les objets de grande consommation tendent donc à devenir de jour en jour moins coûteux. Si nous comparons les cours auxquels vous achetez dans nos magasins, il y a quatorze ans (semestre d'été 1880) et ceux auxquels vous avez acheté dans ce semestre-ci, et que nous tenions compte en même temps de l'augmentation du dividende distribué sur leurs achats, voici ce que nous trouvons :

Le pain est de 35 %, meilleur marché qu'en 1880, la farine ordinaire 36 ; farine fleur 40 ; pâtes ordinaires 36 ; légumes secs, 30, 40 et 50 ; sucre en pain 50 ; cassonade 48 ; viande de bœuf de Chicago 46 ; vin rouge ordinaire 20 ; esprit de vin à brûler 60 ; savon blanc 43 ; bougies en garenne 30 ; amidon 35 à 40 ; pétrole 43 ; sel de soude 40 % ; certaines qualités de thé, 40 %, etc., etc. — Et il en est ainsi, du plus au moins, dans toute la Suisse.

On vit à bien meilleur compte dans notre pays que dans la plupart des contrées qui nous avoisinent, et c'est là ce qui explique le chiffre élevé de la consommation moyenne de chaque habitant de la Suisse. La statistique démontre que la Confédération tient la tête parmi tous les Etats du continent pour la consommation des deux articles qui peuvent être envisagés comme le critère du bien-être matériel, la viande (35 kil. par tête et par année), et le sucre (15²/₃ kil.), sans parler des autres produits pour lesquels elle se place presque au premier rang. L'industrie des hôtels et pensions, toute importante qu'elle soit, entre pour une proportion beaucoup moindre qu'on ne se l'imagine habituellement dans ces totaux, vu qu'elle ne représente qu'un chiffre d'environ 6 millions de journées de nourriture dans l'année (dont une forte partie, d'ailleurs, est fournie par les nationaux en villégiature), tandis que l'alimentation de la population indigène équivaut à 4,400 millions de journées.

Exposition nationale. — Conformément au préavis de la Commission des constructions et sous réserve des dispositions de détail des contrats à intervenir, le C. C. a adjugé :

1° la construction en location du bâtiment des Beaux-Arts à une association solidaire composée de MM. Charles Schmiedt, à Plainpalais (fers et serrurerie) ; F. Ody et fils, au Grand-Pré (charpente) ; Grasset fils, place des 22 cantons (couverture de la toiture), et P. Bertossa, rue du Port (vitrerie).

2° la construction en location du bâtiment principal de l'Agriculture (halle des machines agricoles), à M. G. Camps, à Plainpalais. Il a décidé de remettre en adjudication, et cela à la série de prix, la maçonnerie du bâtiment des Beaux-Arts.

Le canton de Thurgovie a voté une subvention de 1500 francs à l'Exposition, et celui du Valais une subvention de 2000 francs.

Le Comité central a abordé ensuite la question du « Village suisse ». Le cours de préconsultation ayant été favorable à cette entre-

prise, une commission spéciale a été nommée pour en poursuivre l'étude.

— La chancellerie de l'Exposition informe le public qu'il peut se procurer le plan général de l'Exposition au prix de 1 franc 50 cent., aux endroits suivants :

- 1° Chancellerie de l'Exposition, Hôtel-de-Ville, à Genève ;
- 2° Bureau de M. J. E. Goss, architecte général, rue Général-Dufour, à Genève ;
- 3° Lithographie Duc, Quai de la Poste, 10, à Genève.

V^{me} exposition suisse d'agriculture, 1895.

— Les travaux préparatoires avancent rapidement. Dans sa dernière séance, la direction de l'exposition a définitivement adopté le budget de l'exposition et chargé la commission des constructions de la mise au concours des bâtiments dont les plans sont déjà dressés ; ce sont ceux des subdivisions suivantes : division scientifique, exposition chevaline et bovine, exposition du petit bétail, exposition forestière, ainsi que les locaux spéciaux pour la restauration.

Une affiche donnant des indications utiles sera affichée ces jours prochains dans toutes les communes de la Suisse. Les commissariats cantonaux donneront de plus amples renseignements et délivreront dans le courant de ce mois des formulaires d'inscription aux personnes qui désirent exposer.

Commissaire pour le canton de Neuchâtel : Le Département de l'Industrie et de l'Agriculture, à Neuchâtel.

Colis postaux avec l'Espagne. — Une ordonnance mise récemment en vigueur par l'Administration des douanes espagnoles punit de fortes amendes les inexactitudes commises dans la déclaration des marchandises. Ces amendes sont exigibles même quand les ayant droit font abandon des envois, car l'abandon exempte seulement du paiement du droit d'entrée.

Comme ces dispositions peuvent causer des dommages sérieux au public, en cas de déclaration inexacte, il est dans son intérêt que les déclarations de douane relatives aux colis postaux et aux articles de messagerie à destination de l'Espagne soient rédigées avec la plus grande exactitude. De simples dénominations comme : « Nouveautés », « Articles de Paris », « Produits chimiques », etc., sont considérées comme déclaration inexacte.

Les expéditeurs sont seuls responsables de toutes les conséquences d'indications incomplètes ou inexactes du contenu dans les déclarations de douane.

Nouvelles des cantons

BERNE. — *Les ponts de Berne.* — Dimanche, les électeurs de Berne auront eu, pour la cinquième fois, à voter sur la question des ponts. On aime à croire que cette votation sera la dernière de la série ; on n'en jurerait cependant pas.

Voici pourquoi et comment la construction d'un pont a exigé cinq scrutins successifs dans notre ville fédérale :

La ville de Berne est gouvernée d'une manière très démocratique ; elle possède le referendum et l'initiative, et elle en use !

En 1892, le Conseil municipal constatant la nécessité de favoriser l'extension de la ville de Berne, trop resserrée dans la boucle de l'Aar, décida de proposer la construction de deux ponts vers le Beundenfeld et la Lorraine. Les électeurs consultés, estimèrent que cons-

truire deux ponts à la fois, c'était beaucoup ! La Lorraine a déjà son pont, le viaduc du chemin de fer. Les électeurs décidèrent en conséquence qu'un seul pont serait construit !

Où le mettre ? Cette seconde question, non moins importante, fit l'objet d'une seconde votation dans laquelle les antagonismes de quartiers se donnèrent libre carrière. La place de la Grenette l'emporta.

Restait la question du coût. Un devis est arrêté, 2,100,000 fr., et adopté, en troisième votation. Il est décidé en même temps que le Conseil municipal choisira les plans.

Après cela, il semblait qu'il n'y avait plus qu'à construire. Quelle erreur ! Cela ne faisait que commencer.

Fort de ses pleins-pouvoirs, le Conseil municipal approuve un projet de pont avec piliers en fer, proposé par M. Probst, ingénieur, et sans autres, il charge ce dernier des travaux. Alors l'opinion s'émeut ! Il n'y a pas eu de mise au concours, et cela suffit pour que de toutes parts on accuse le Conseil municipal de faire du népotisme, de favoriser ses créatures. La lutte de la pierre contre le fer vient encore compliquer la situation.

Un nouvel ingénieur, M. Linden, en opposition aux ponts à piliers de fer, soumet à l'approbation de ses concitoyens un pont à piliers de pierre. Une polémique s'engage entre les partisans et les adversaires du conseil municipal, entre les admirateurs du fer et les enthousiastes de la pierre. Les plans surgissent par demi-douzaines ; bientôt chaque ingénieur, chaque architecte a le sien.

Ici fonctionnera l'initiative ! Un comité de salut public se forma qui proposa au peuple de retirer au conseil municipal les pleins-pouvoirs dont il avait fait un si défectueux usage. Au peuple seul devait appartenir l'approbation des plans !

Ainsi fut fait ! Les partisans de la pierre signèrent en masse, et le 16 du mois passé, les électeurs, en quatrième votation et à 1200 voix de majorité, retirèrent au conseil municipal les compétences qu'ils lui avaient d'abord accordées. C'est ensuite de cette résolution qu'une cinquième votation fut arrêtée pour le 13 janvier. Le peuple de Berne choisira le projet de nouveau pont.

Comme on voit, la ville fédérale ne plaie pas en matière de droits populaires. Aux yeux de la démocratie bernoise, il n'y a pas de petites questions ; cinq scrutins ne sont pas de trop pour tomber d'accord sur une question de voirie.

URI. — Où les grèves vont-elles se nicher ? A Shattdorf les conseillers de commune ayant refusé de porter le dais pendant les processions, il a fallu suspendre provisoirement ces dernières.

SCHWYZ. — Samedi matin a comparu devant le tribunal criminel Mühlebach, poursuivi pour tentative de meurtre sur la personne de trois enfants trouvés par lui dans une maison qu'ils s'approprièrent à dévaliser en l'absence de leurs parents, à Küssnacht. Mühlebach, que les débats n'ont pas sorti de son impassibilité, a été condamné, conformément aux conclusions du ministère public, à trente ans de travaux forcés.

VAUD. — La Revue annonce que, dans sa séance du 11 courant, le Conseil d'Etat a reçu la démission de M. Dupuis, préfet de Vevey. Cette démission est la conséquence d'une série d'articles du *Nouveliste*, accusant M. Dupuis, préfet et agent d'affaires, d'indélicatesses graves commises dans la liquidation de la

société en faillite des ateliers de construction à Vevey et fonctionnant comme membre du conseil de surveillance de la faillite. Le Conseil d'Etat avait ordonné une enquête. On ignore s'il acceptera la démission. Ce n'est pas sans intention que la *Revue* emploie l'expression : « reçu la démission ».

— Il y a des gens à qui les paris sont décidément funestes. C'est ainsi qu'un habitant de Vevey, qui avait consciencieusement arrosé le commencement de la nouvelle année, eut l'à jamais regrettable idée de parier nous ne savons plus quoi, qu'il avalerait un demi-litre de crème fraîche. La crème fut apportée et mangée séance tenante. Malheureusement, une fois rentré à la maison, le pauvre homme fut pris d'étouffements et ne tarda pas à succomber dans les bras de sa femme.

— *En Naye.* — A Naye, les gardiens (mari et femme) de l'hôtel, qui n'ont d'autre compagnon que leur gros chien St-Bernard, commencent à trouver l'hiver bien dur, dit la *Feuille d'Avis de Vevey*. Avec trois mètres de neige et — 14°, ils ne peuvent guère effectuer d'autre promenade que d'aller — grâce à des tranchées qu'ils doivent entretenir presque journellement — du bâtiment de la gare, où ils logent, à l'hôtel et à l'observatoire, où ils sont chargés de prendre, à heures fixes, des observations météorologiques. Chaque matin, régulièrement, ils téléphonent à Glion pour donner de leurs nouvelles.

Ils sont heureusement des provisions en abondance : des galettes (qui remplacent le pain), du pétrole, bois, etc., etc., et des conserves à suffisance.

Toute communication (autre que par le téléphone) est impossible. Le tunnel de Naye est bouché, et il est à prévoir que de tout l'hiver, ces gardiens, philosophes souvent malgré eux, ne verront pas d'êtres humains.

— L'assemblée générale de l'Eglise libre de Lausanne avait renvoyé à son conseil l'examen d'une proposition qui demandait que les femmes membres de l'Eglise fussent admises à participer aux élections pastorales. Il fallait pour cela une modification à la Constitution. Sans entrer dans le fond du débat et en se laissant déterminer par des motifs d'opportunité, l'assemblée générale, sur le préavis de son conseil, a repoussé la proposition à l'unanimité moins cinq voix.

— On lit dans le *Journal d'Yverdon* :

Un Yverdonnois a reçu d'Angleterre, le 5 janvier, un jambon qui avait été expédié en grande vitesse... le 5 décembre ! On se demande quand il serait arrivé s'il avait été acheminé en petite vitesse.

Mais ceci n'est rien. Le comble, ce sont les formalités de douane subies à Bâle par l'infortuné « York ». Dans le bordereau, on voit figurer, entre autres, cet article : visite du vétérinaire, 2 francs.

VALAIS. — Sous le titre *A l'Athénée*, le *Courrier suisse* de Buenos-Ayres (N° du 15 décembre 1894), annonce avec plaisir le succès obtenu à l'exposition de peinture et de sculpture de l'Athénée par notre jeune compatriote valaisan, M. Alexis Joris. M. Joris avait exposé un buste en bronze d'Emile Duprat pour lequel le jury lui a décerné une mention honorable de première classe. Le sculpteur valaisan, ajoute le même journal, est un artiste de réel talent, qui a fait de fortes études à l'Académie des Beaux-Arts de Munich, à laquelle il fait honneur et qui ne tardera pas, nous en avons la persuasion, à acquérir la juste réputation qu'il mérite.

FEUILLETON DE L'IMPARTIAL 6

LA SECONDE MÈRE

PAR

Henry Gréville

— Vous le savez ? fit Richard étonné.
— Oui... on m'a écrit beaucoup de choses... répondit-elle avec un demi-sourire.
— Ma mère l'ignorait, cependant...
— Je n'avais pas le droit de lui en parler ! Ce pouvait n'être qu'un bruit en l'air, et puis, mon cher Richard, il m'a semblé que, si c'était vrai, c'était à vous de le dire, et non à moi...
Il baisa une seconde fois cette main prudente et sage, qui décaçait tant de lettres sans éprouver le besoin d'en faire part autour d'elle, et se sentit fort soulagé.
— Mlle Montaubray, dit-il avec une joie visible, est, en effet, une personne fort distinguée ; mais je suis bien heureux, chère maman, de vous voir faire un si bon accueil à un projet que vous, entre toutes, auriez eu mille fois raison de ne pas approuver.
— Votre mère n'a pas fait de même ? demanda la belle-mère avec une expression de raillerie presque imperceptible.
— Non, fit Richard en souriant. J'ai dû livrer bataille. J'ai obtenu un résultat qui ne me satisfait point complètement ; mais je compte sur le temps, et sur vous, pour adoucir certains angles.
— Le temps, oui... moi... je n'ai pas d'influence sur votre mère, mon cher Richard, fit sur personne, d'ailleurs, je crois. Parlez-moi de Mlle Montaubray.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec la Société des Gens de Lettres.

La tâche était délicate et périlleuse ; Brice s'en tira cependant à son honneur : sa belle-mère l'écoutait avec une attention profonde, posant çà et là une question qui prouvait combien cet entretien l'intéressait.

— Enfin, conclut Richard, je ne demande qu'une chose, c'est de pouvoir la rendre assez heureuse pour la remercier de ce qu'elle consent à faire pour moi et pour mes enfants.

La physionomie bienveillante de Madame de la Rouvraye se modifia tout à coup, comme l'apparence d'une chambre dont on vient de fermer la fenêtre.

— Vos enfants, mon ami, dit-elle, sont, je crois, en dehors de la question.
— Comment ? fit Richard avec le sursaut d'un homme soudain plongé dans de l'eau froide.

— Votre mère gardera Edme probablement. Quant à moi, vous avez assez de jugement pour sentir qu'il y aurait folie à tenter de me redemander Yveline.

Brice sentit qu'il s'était mépris tout le temps. La bonne grâce de sa belle-mère n'était que l'abandon de droits en réalité chimériques ; c'était, de plus, le fait d'une femme très bien élevée et qui avait compris de quel mauvais goût serait le moindre symptôme d'opposition au mariage de celui qui avait été son gendre. La grand-mère serait inflexible.

— Cependant, dit le député, Yveline est ma fille... — Yveline est la fille de ma fille, tout ce qui me rattache à l'existence... Je mourrai, mon cher Richard, cela ne tardera sans doute pas beaucoup, car mes jours sont comptés... Vous n'auriez jamais le triste courage d'arracher à une mère qui a tout perdu, l'unique objet de ses affections en ce monde ! Elle vous reviendra alors, — et je serai heureuse de songer, en quittant la vie, que je la laisse aux soins de la remarquable personne qui doit être votre femme.

— Mais, maman, insista Brice avec toute la souplesse dont il était capable, vous vivrez au contraire très longtemps, nous l'espérons tous, et personne ne le désire plus que moi... Alors, je ne pourrai jamais jouir de la présence de ma fille ?
— Je ne serai point si égoïste, mon cher Richard, répondit Mme de la Rouvraye avec une politesse exquise, et mon amour maternel ne saurait étouffer en moi les autres sentiments. Votre femme et vous serez toujours les bienvenus dans cette maison ; en

tout temps, pendant la petite enfance d'Yveline, et à l'époque des vacances, lorsqu'elle devra faire son éducation dans le couvent où sa pauvre mère avait reçu la sienne.

Brice sentit s'écrouler le beau château en Espagne qu'il avait édifié au commencement de sa visite ; en réalité, la situation était exactement la même qu'avec sa mère, seulement sa belle-mère y mettait plus de formes. Blessé au fond de lui-même, mortifié de sa propre crédulité, il se leva.

— Nous reparlerons de tout cela plus tard, dit-il. En attendant, votre bienveillance vient de m'adoucir une démarche difficile, et je suis heureux de vous en remercier.

— Vous dinez avec moi ? demanda Mme de la Rouvraye.

— Je regrette de ne pouvoir accepter, dit-il. Je suis appelé à Paris ce soir même, et d'ailleurs il serait trop tard pour Edme, qui doit rentrer aux Pignons avec Jaffé. Voulez-vous me permettre de sonner ?

Ordre fut donné d'amener les chevaux. Brice remonta à la chambre de sa fille, où Edme jouait gravement avec elle, de l'air d'un roi qui consent à se montrer bon prince. Richard embrassa longuement Yveline, avec une profondeur de chagrin qui ressemblait à du désespoir, mais dont rien ne parut sur son visage, puis redescendit en silence. Lorsqu'il eut pris place dans le phaéton, son fils à côté, il salua une dernière fois sa belle-mère, et leva les yeux vers la fenêtre, d'où Yveline, dans les bras de la nounou, se penchait vers lui.

— Papa ! cria la fillette. Sa voix claire résonna comme une clochette dans l'air du soir. Un rayon de soleil couchant la nimait d'or rouge ; elle était délicieuse et immatérielle comme une apparition.

— Au revoir, chérie ! fit-il. Sa voix s'étrangla tout à coup dans sa gorge, et il rendit la main à ses chevaux.

Ils descendirent l'avenue au grand trot, sous les platanes qui formaient un berceau. Edme, tout étonné, vit à deux reprises tomber une goutte d'eau sur la couverture qui enveloppait ses jambes et celles de son père, qui, les lèvres serrées, conduisait son attelage avec grand soin.

— C'est des gouttes de pluie, pensa le garçonnet. Non, petit Edme, c'étaient des larmes. L'état d'esprit de Brice en cette circonstance ne pourrait se traduire que par le mot : sinistre. Il roulait confusément dans sa tête des pensées de co-

lère, de vengeance, d'actions violentes ; une rage muette le prenait contre ces deux femmes, qui de façon différente lui avaient pris chacune une moitié de son trésor, et refusaient de le lui rendre.

On lui permettait d'avoir une femme, mais on lui défendait de songer à ravoir ses enfants ! Il pouvait être époux, il ne serait pas père, — pas le père de ceux-là, tout au moins ! Et il les aimait, pourtant, Dieu le savait ! Il les aimait de toutes ses forces, la chérie surtout...

— Papa, dit tout à coup son fils, sortant d'une méditation prolongée, quand est-ce que nous irons chez nous ?

— Chez nous ? répéta Richard, tout saisi à cette question si simple. Tu te souviens donc de chez nous ?

— Oui, répondit Edme : chez nous à Paris, avec ma petite sœur... Il chercha dans sa mémoire l'image de sa mère, déjà effacée ; on lui avait dit qu'elle était au ciel, il ne pouvait donc pas associer son souvenir avec celui du « chez nous » dont il parlait ; mais au fond de lui-même, il sentait bien que son ancienne demeure devait abriter, outre son père et sa sœur, encore quelqu'un... il ne savait pas bien qui...

— Pauvre mignon ! pensa Brice tout haut. Nous irons, mon cher garçon, — nous irons, sois tranquille, répéta-t-il en serrant les dents.

Le phaéton vola pendant quelques minutes sur la route bien unie ; quoiqu'il ne fût pas tard, grâce aux nuages sombres, le crépuscule enveloppait déjà les bois d'une teinte grise où les masses se détachaient en plus foncé.

— Les lanternes, Jaffé, dit Richard en s'arrêtant. Le brave homme sauta à bas et s'empressa d'obéir. Pendant qu'il frottait une allumette sur le drap de son pantalon :

— Jaffé, dit tout à coup son maître, qu'est-ce que tu diras de ça, toi ? Je vais me remarier.

L'allumette qui brillait entre les doigts de Jaffé s'éteignit subitement, comme s'il avait soufflé dessus. Il en frotta une autre qui prit, et alluma une lanterne sans mot dire. Edme avait levé vers son père son visage étonné ; il n'avait pas compris.

(A suivre.)

GENÈVE. — Une scène curieuse s'est passée vendredi matin, vers 8 heures, devant une petite borne-fontaine située à l'angle des rues du Port et de la Croix-d'Or. Deux personnages assez bien vêtus stationnaient à cet endroit, lorsque tout à coup l'un d'eux se mit à lancer des pièces d'or et d'argent sur la grille d'égout qui se trouve devant la fontaine, poussant avec sa canne les pièces qui ne prenaient pas assez vite le chemin de l'égout. Son camarade finit par le prendre par le bras et l'emmena en lui disant : « Tu es fou ». Un passant, M. S., qui avait observé cette scène, s'approcha de la fontaine et trouva encore sur le sol une pièce de vingt francs qu'il porta au poste de police voisin. Des recherches ont été faites dans la journée par des employés de la voirie et ont confirmé le récit de M. S., car on a en effet retrouvé plusieurs pièces de monnaie.

Chronique du Jura bernois

Tramelan. — On annonce la construction, dans le courant de l'été prochain, d'une fabrique d'ébauches à Tramelan-dessus, au lieu dit « Clos à veaux ». Ce bâtiment assez spacieux pour y loger 300 ouvriers, sera construit et exploité par M. Cousin Houriet de Reconville.

En présence de la situation de l'industrie horlogère, on ne peut que souhaiter la meilleure réussite à ce projet. Un établissement de ce genre prospérera sans doute dans un milieu horloger comme notre localité.

Par contre la construction de la petite fabrique qui devait s'ériger à Tramelan-dessous n'aura pas lieu. (Echo du Jura.)

Chronique neuchâteloise

*** Eglise nationale.** — Les élections de paroisse de Boudevilliers-Valangin étaient appelés, samedi et dimanche, à exercer leur droit de réélection à l'égard de leur pasteur, M. Henri Moulin. 83 électeurs ont pris part au vote; M. Moulin a été confirmé dans ses fonctions, pour une nouvelle période sexennale, par 62 suffrages.

A Cornaux, M. Emile Dumont, pasteur, a également été réélu, sans opposition.

*** Saint-Blaise.** — On patinait beaucoup hier en face du village, où le lac est pris sur une grande étendue. Seulement la neige tombée transformait pour de nombreuses personnes le plaisir en travail.

Il s'est produit un incident assez comique. Au moment où la nuit tombait, le cri : « Un homme à l'eau ! » retentit et chacun de se précipiter en avant pour mieux voir ou se porter au secours du malheureux, lequel se trouva être un... corbeau.

Chronique locale

*** Sous-Officiers.** — La Société des Sous-Officiers de notre ville organise pour le 23 février prochain, au nouveau Stand, une soirée militaire à l'instar de celles des années précédentes. Le comité n'a rien négligé pour rendre cette réunion aussi attrayante que possible; outre la partie musicale, dont le cachet sera rehaussé par la présence d'un de nos bons orchestres, la soirée sera agrémentée par les productions de la sous-section d'escrime, qui a bien voulu prêter son gracieux concours.

Tous ceux qui ont assisté aux soirées des années passées en ont gardé le meilleur souvenir, aussi nous empressons-nous de convier à nouveau tous les sous-officiers, ainsi que les amis de la société, à cette fête de famille, où ils retrouveront, nous en sommes certains, le plaisir qu'ils ont eu dans celles qui l'ont précédées. (Communiqué.)

*** Régional P.-S.-C.** — La nouvelle chute de neige d'hier, sans être abondante, a gêné à la circulation du P.-S.-C. Le train parti d'ici à 7 heures n'est arrivé aux Ponts qu'à 10 heures, et le dernier train, reparti des Ponts peu après, n'a pu aller que jusqu'à Sagne-Eglise.

*** Bienfaisance.** — Le Comité des soupes scolaires a reçu avec une vive reconnaissance :

- Fr. 20 de Madame Marthe Helm, à Cormondrèche;
- » 15 de Monsieur Marc Bloch.
- » 5 d'un anonyme de Coffrane.

Merci toujours aux généreux donateurs. — Le Comité du Dispensaire exprime toute sa reconnaissance, pour la somme de 7 francs qu'il a reçue de la part des ouvriers d'un atelier réunis en souper de nouvelle année chez M. Robert-Studler, le 12 janvier.

— Le Comité de l'Ecole André remercie sincèrement le bienveillant ami des enfants pauvres, qui lui a fait parvenir fr. 10 en souvenir d'une chère défunte israélite. (Communiqué.)

Variétés

Les femmes en Amérique

Il n'est plus de carrières auxquelles les Américaines ne puissent prétendre. Au Wy-

oming, depuis 1870, les femmes sont admises à toutes les fonctions publiques, et ont le droit de prendre part à toutes les élections. Dans vingt-trois Etats-Unis d'Amérique, les femmes ont une part d'intervention très considérable. Les emplois dans les services bureaucratiques fédéraux donnent le chiffre de 14,692 femmes fonctionnaires. Au Texas, en 1885, on a voté une loi qui décide que la moitié des emplois bureaucratiques sera concédée aux femmes. Le ministre des affaires étrangères compte parmi ses fonctionnaires 11 femmes. Le ministre de l'Amirauté emploie 27 femmes dans divers services, comme secrétariat, bureau de l'équipement, bureau de navigation, artillerie de marine, construction navale, approvisionnements, service médical, service judiciaire, archives, service hydrographique, almanach de la marine.

Un acte récent du 30 août 1890 a rendu accessible aux femmes l'emploi d'archiviste au département de la guerre. D'ailleurs, le ministère de la guerre compte dans son personnel 228 femmes. Deux femmes, miss Bessie Lawton et miss Elisabeth Long, sont attachées au bureau de l'état-major général et reçoivent un traitement de 6,000 francs. L'intendance générale emploie 40 femmes. Dans le service médical et chirurgical du ministère de la guerre, nous retrouvons 150 femmes. Il y en a aussi au service des arsenaux, des signaux.

Il y a mieux : parmi les huit secrétaires au pouvoir exécutif, une femme, miss Alice Sanger, siège et reçoit un traitement de 8,000 fr. Le département de l'agriculture emploie actuellement 168 femmes attachées à 20 services différents qu'il est curieux de citer : secrétariat, comptes, statistiques, botanique, entomologie, ornithologie, pomologie, microscopie, pathologie végétale, chimie, forêts, archives, illustrations et gravures, graines, service de la presse, stations d'expérimentations, service d'irrigation, industrie animale, bureaux météorologiques.

Vingt-trois Etats ont autorisé aussi la femme à exercer la plaidoirie.

L'ordre judiciaire fédéral compte sept femmes. Quatre sont greffiers adjoints à la cour d'appel de Boston. Miss Adélaïde Dutter est Deputy Clerk à la cour de Missouri; elle siège à Kansas et touche un traitement de 7,000 francs.

La loi du 15 février 1879 voté par le congrès général permet aux femmes de pratiquer près la cour suprême des Etats-Unis. Deux femmes sont juges de paix : Mme Kingsland à Saint-Louis (Missouri) et miss Emma Gillet à Washington. Aux élections qui viennent d'avoir lieu dans l'Etat de Wyoming pour la nomination d'un sénateur, personne n'a trouvé étrange qu'une femme, miss Barlett, ait posé sa candidature et ait obtenu des voix.

A Kansas, deux femmes sont juges de la cour de police dans leurs villes respectives. Dans la législature de l'Illinois, le sénateur Newel a introduit un bill, demandant que lorsqu'il s'agit de juger une femme, le jury soit composé de femmes. A Nebraska, Mme Ada M. Bittenbender a été élue « suprême juge », par 7,000 voix.

Dernier Courrier et Dépêches

Morat, 12 janvier. — Les eaux du lac de Morat menacent toujours d'engloutir les terres de Vallamand-dessous. On redoute une catastrophe lorsque le dégel se produira. A cette place, le lac a une profondeur de 40 à 50 mètres. Déjà en 1883, deux poses de terrain et une partie du débarcadère ont disparu dans les profondeurs du lac.

Berne, 13 janvier. — Aujourd'hui a eu lieu à Berne la votation communale sur la question des ponts. Il a été déposé 4,017 bulletins. 3,185 suffrages se sont prononcés pour le projet Linden-Henzi, qui est ainsi définitivement adopté. Le projet Probst a réuni 401 suffrages.

Paris, 13 janvier. — La ville de Paris est couverte d'une épaisse couche de verglas, rendant la circulation difficile. De nombreux accidents sont signalés.

— Un journal du matin ayant parlé de divisions survenues entre les ministres, une note Havas déclare qu'aucune divergence de vues ne s'est jamais produite au sein du cabinet.

Londres, 13 janvier. — La liquidation Baring brothers est close. La Banque d'Angleterre a envoyé aux garants notification formelle de la cessation de leur responsabilité. MM. Baring ont écrit à cette occasion une lettre de remerciements au gouverneur de la Banque pour la confiance et la considération dont la Banque a fait preuve à leur égard au cours de la liquidation; il prie le gouverneur d'exprimer leurs remerciements aux garants qui ont empêché une sérieuse calamité sans subir de pertes pécuniaires.

Agence télégraphique suisse

Bâle, 14 janvier. — Dans une assemblée du parti socialiste qui a eu lieu hier soir, M. le professeur Dr Adler a parlé du projet d'assurance obligatoire contre le chômage, soumis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil. Le

projet a été accepté en principe. Mais, les députés socialistes au Grand Conseil doivent chercher à obtenir que les primes à payer par les ouvriers soient réduites au moins de moitié et que la part contributive de l'Etat, fixée à 40,000 francs, soit augmentée en conséquence.

Paris, 14 Janvier 1895. — M. Barthou, ministre des Travaux public, a adressé dans la soirée à M. Dupuy une lettre de démission, à la suite de l'arrêt rendu hier par le Conseil d'Etat repoussant la demande du ministre qui tendait à modifier les titres de la Compagnie des Chemins de fer du midi et à réduire la durée de la garantie d'intérêt par l'Etat à la Compagnie des Chemins de fer d'Orléans. M. Barthou explique dans cette lettre qu'il ne peut pas appliquer une décision qu'il a combattue.

Le Soir annonce que le général Jung a donné sa démission de président de la ligue franco-italienne, à la suite de confirmation, par la Cour d'Appel, de la condamnation du capitaine français Romani.

M. Griffe, sénateur de l'Hérault, est mort hier dans la soirée.

Budapest, 14 Janvier. — Le Correspondenz-bureau annonce que dans les Cercles politiques on croit que M. D. Perczel, vice-président de la Chambre des députés, prendra l'intérieur; M. Wlassitch, la justice et M. Fejervary, outre la défense nationale, serait ministre « alatere ». On n'a pas encore trouvé de titulaire pour le ministère du commerce.

Constantinople, 14 Janvier. — L'ex-Khédive Ismail est très gravement malade. Il est atteint d'un cancer du bas-ventre. Les médecins recommandent de le ramener en Egypte.

Rome, 14 Janvier. — A Mezzojano, gros bourg de 7000 habitants de la province de Palerme, un éboulement s'est produit. Du haut d'une colline dominant la localité, de gros blocs de rocher se sont précipités avec fracas sur le quartier San Basilio. Les habitants épouvantés ont pris la fuite.

A Anzano et Montaguto, province d'Asellino, 4 maisons se sont effondrées sous la neige. Il y a eu trois morts et deux blessés.

Sur le mont Massico, province de Caserte, une grotte s'est effondrée, ensevelissant onze bergers, dont huit ont été tués.

Ce matin à Turin le thermomètre marque 10 1/2 degrés au-dessous de zéro.

Palerme, 14 Janvier. — Au scrutin de ballottage pour l'élection d'un député du 4^{me} arrondissement, M. Garibaldi-Bosco, un des condamnés des tribunaux militaire, a été élu.

Paris, 14 janvier. — Une explosion s'est produite hier vers minuit au n° 65 de la rue Monceau. Un valet de chambre aperçut en rentrant, sur une fenêtre du rez-de-chaussée, un engin suspect. Il prévint le concierge qui jeta l'engin sur la chaussée où il fit explosion, baisant les vitres du n° 65, ainsi qu'un réverbère. Personne n'a été blessé. La police a ouvert une enquête.

Pavie, 14 janvier. — Deux trains de voyageurs de la voie Milan-Pavie sont restés en souffrance la nuit dernière pendant 10 heures. Sept locomotives, envoyées de Milan, ont réussi, après des efforts inouïs, à amener les voyageurs à Pavie, vers 4 heures du matin.

Bibliographie

Le Vulgarisateur. — Nous pouvons recommander à tous nos lecteurs cette intéressante et utile publication mensuelle qui vient d'entrer dans la cinquième année de son existence.

Ce journal, d'un extérieur soigné, offre chaque mois à ses lecteurs un grand choix d'articles ayant trait aux divers sujets suivants : hygiène, économie domestique, éducation, moralité, récits et conseils pour la jeunesse, science, industrie, inventions, conseils aux agriculteurs, faits divers, etc.

Le prix d'abonnement n'est que de 2 francs par an, pour 12 numéros de 16 pages chacun.

Un numéro spécimen est envoyé gratis sur demande.

S'adresser à l'Administration du Vulgarisateur, à Bâle.

Gazette musicale de la Suisse romande, paraissant à Genève le 1^{er} et le 15 de chaque mois, excepté les 15 mai, juin, juillet et août.

Sommaire du n° 1 :

Paul Moriand : Chez nous, nouvelles chansons romandes de Jaques-Daleroze. — E. Des- tranges : Les faux chefs-d'œuvre : Mignon. — Chroniques : Genève, Lausanne, Neuchâtel. — Correspondances : Londres, Paris. — Nouvelles diverses : bibliographie.

Etat civil de La Chaux-de-Fonds
Du 12 janvier 1895

Recensement de la population en janvier 1894 :
1894 : 29,642 habitants,
1893 : 28,435
Augmentation : 1,207 habitants.

Naissances

Dumont, dit Vieiljean, Cécile-Adèle, fille de César-Henri et de Rosine-Sophie, née Dietrich, Neuchâteloise et Bernoise.

Bourquin Marguerite-Angèle, fille de Paul-Ariste et de Pauline-Joséphine, née Marchand, Bernoise.

Spahr Julie-Mina, fille de Edouard-Philippe et de Julie-Mina, née Dick, Bernoise.

Stehlé Paul, fils de Léopold et de Laure-Anna née Chopard, Neuchâtelois.

Promesses de mariage

Renck Rodolphe-Victor, guillocheur, Bernois, et Guex Henriette-Louise-Jenny, cuisinière, à Collonges (Ain, France) Vandoise.

Décès

(Les numéros sont ceux des jalons du cimetière)
20336. Lutz Wilhelm, fils de Karl-Julius et de Anna Lips née Dunki, Wurtembergois, né le 20 juin 1894.

20337. Jacot Louis-Arthur, fils de Jules-Auguste et de Estelle-Thiébaud née Duvanel, Neuchâtelois, né le 11 août 1890.

COLONNE MÉTÉOROLOGIQUE

LA CHAUX-DE-FONDS

Dates	Baromètre			Thermomètre		
	8 h.	Midi	5 h.	8 h. m.	Midi	5 h. s.
Janv. 8	662	662	663	15	11 1/2	13
» 9	665	666	667	14	11	12
» 10	669	669	670	18	14	13
» 11	666	668	669	18	13	15
» 12	667	667	667	28	12	14
» 14	665	663	660	3	0	0

Les hauteurs de 650 millimètres correspondent à tempête, 660 mm. à pluie, vent, 675 à variable, 685 à beau et 705 à très sec.

L'empereur dinait comme un paysan

Il était autrefois un homme qui régnait sur l'Italie, la Grèce, la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, ainsi que sur une grande partie de l'Afrique et de l'Asie. Dans tout ce vaste empire ses paroles avaient force de loi. Heureusement pour ses millions de sujets, ce monarque était bon et juste. Toutes les classes de la société l'aimaient et dans des milliers de familles de paysans on conservait religieusement le buste de l'empereur. Lorsque ces mêmes paysans se mettaient à table pour dîner, bien peu d'entre eux s'imaginaient que le grand monarque mangeait d'une manière aussi frugale et aussi peu abondante que le plus pauvre de ses sujets. La sagesse de Marc Aurèle — tel était le nom de ce souverain — s'étendait aux petites choses comme aux grandes. Il mangeait simplement parce qu'il savait que son estomac se refuserait à digérer des plats trop riches. Il savait que l'indigestion fait souffrir et gémit un empereur tout comme le dernier des mortels. Heureux l'homme auquel l'expérience n'a pas appris quels tourments la dyspepsie ou indigestion chronique peut faire souffrir.

Un de nos correspondants, demeurant à Langon, par Redon (Ille-et-Vilaine), n'a pas eu le même bonheur. « Pendant trois ans, écrit-il à la date du 3 avril 1894, j'ai souffert d'une gastrite. Rien de ce que je mangeais ne semblait me profiter; mes aliments me faisaient tant souffrir que je finis par manger le moins possible. Je maigrissais en conséquence à vue d'œil, car je ne me nourrissais pas suffisamment. J'éprouvais des douleurs aiguës après avoir mangé, ainsi que des maux de tête terribles. Mon sommeil était sans cesse interrompu et lorsque enfin je m'assoupissais, j'avais d'affreux cauchemars et me réveillais avec une sensation terrible d'étouffement. La constipation venait s'ajouter à mes autres maux. Aucun remède ne me permettait d'aller à selle sans effort.

Naturellement l'affaiblissement de ma santé mit obstacle à l'accomplissement de mes devoirs de contrôleur d'un four à briques. Je dépensais beaucoup d'argent en consultations de médecins sans en retirer le moindre résultat. Sur les instances d'un ami qui paraissait au fait de ce qu'il avançait, je commandai chez M. Oscar Fanyau, pharmacien, à Lille (Nord), un flacon de Tisane américaine des Shakers. Les premières doses amenèrent une telle amélioration dans mon état que je me décidai à en prendre. Je suis actuellement en parfaite santé, et ces quelques lignes que je vous adresse sont destinées à servir de conseil à ceux qui recherchent un moyen de guérison. Agréer, etc. Signé : M. Bricaut. Vu pour la légalisation de la signature apposée ci-dessus de M. Bricaut, contre-maître briquetier, Briquetterie Mécanique de Beslé, à Langon, par Redon (Ille-et-Vilaine), Guémène (Loire Inférieure) Pour le Maire, le Conseiller municipal délégué. Signé : Pierre Chesnet.

Le maire de Guémène est M. Fidèle Simon. M. Pierre Chesnet le remplace en son absence.

On a dit que la propreté est une vertu, et que la malpropreté est un vice et demi. Ce dicton ne devrait pas s'appliquer seulement, ni même surtout, à la propreté externe. Aucun individu civilisé n'ignore qu'il doit souvent se laver : la malpropreté intérieure produite par l'indigestion chronique ou dyspepsie encombre l'estomac d'aliments en fermentation qui sont une source de gaz malfaisants.

Ces matières inutiles ne cessent d'augmenter et de se répandre dans l'économie. Ce genre de malpropreté intérieure ne tarde pas à menacer la santé et même l'existence.

La Tisane américaine des Shakers chasse du corps humain cette masse impure, et permet à l'estomac ainsi qu'aux intestins de s'acquiescer de leurs fonctions naturelles, qui sont de convertir les aliments en chair et en sang.

M. Fanyau enverra gratis à tous ceux qui lui en feront la demande une brochure illustrée donnant la description de cette grande découverte.

Dépôt dans les principales pharmacies. Dépôt général, pharmacie Fanyau, 4, place de Strasbourg, Lille.

Cheviot véritable anglais

à 9 fr. 45. Draps d'Etamine et Buxkin pour complet de Messieurs et Garçons, environ 140 cm de large, à 2 fr. 45 et 7 fr. 45 par mètre. Echantillons gratuits. Gravures de modes gratis.

(17) **Ettinger & Cie., Centralhof, Zurich.**

Attention !

Nous rappelons qu'à l'Hôtel-de-Ville se trouve une lanterne où sont déposées les clés trouvées. Avis aux personnes qui en ont à réclamer.

Imprimerie A. COURVOISIER Chaux-de-Fonds

BANQUE FÉDÉRALE
(Société anonyme)
LA CHAUX-DE-FONDS

COURS DES CHANGES, le 14 Janvier 1894

Nous sommes aujourd'hui, sans variations importantes, acheteurs en compte-courant, ou au comptant, moins 1/2 %, de commission, de papier bancaire sur :

	Esc.	Cours
France		
Chèque Paris	100	137 1/2
Court et petits effets longs	2 1/2	100 137 1/2
3 mois acc. françaises	2 1/2	100 25
3 mois min. fr. 3000	2 1/2	100 30
Chèque min. L. 100		25 1/2
Autres		
Court et petits effets longs	2	25 17 1/2
3 mois acc. anglaises	2	25 23 1/2
3 mois min. L. 100	2	25 25 1/2
Allemagne		
Chèque Berlin, Francofort	2	123 35
Court et petits effets longs	2	123 35
3 mois accept. allemandes	3	123 32 1/2
3 mois min. M. 3000	3	123 77 1/2
Chèque Gènes, Milan, Turin	5	93 85
Court et petits effets longs	5	93 85
3 mois, 4 chiffres	5	94
3 mois, 4 chiffres	5	94 40
Belgique		
Chèque Bruxelles, Anvers	3	100 05
2 à 3 mois, traites acc., 4 ch.	3	100 80
Mon. acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	3 1/2	100 05
Chèque et court	3 1/2	208 60
Autres		
2 à 3 mois, traites acc., 4 ch.	3 1/2	208 85
Mon. acc., bill., mand., 3 et 4 ch.	3 1/2	208 60
Chèque et court	4	203 —
Vienne		
Petits effets longs	4	203 —
2 à 3 mois, 4 chiffres	4	203 15
Suisse		
Jusqu'à 4 mois	3	pair
Billets de banque français	net	100 01 1/2
» allemands	»	123 25
» russes	»	2 67
» autrichiens	»	202 80
» anglais	»	25 15
» italiens	»	93 50
Napoléons d'or		100 —
Souverains		25 12
Pièces de 20 mark		24 85

Avis officiels

DE LA

Commune de la CHAUX-DE-FONDS

Mise au concours

La Commune de la Chaux-de-Fonds met au concours l'élaboration de plans et devis pour la construction d'un nouveau collège. Le concours est limité à MM. les architectes de la localité, qui recevront le programme sur leur demande adressée au Bureau des Travaux publics. Les projets seront reçus à la Direction des Travaux publics, jusqu'au 14 février 1895, à 6 heures du soir.

421-2 Conseil Communal.

EPICERIE

Vins et Liqueurs
RUE DU PARC 17

(Maison de la Boucherie Sociale)

Excellent beurre de table à 80 cent. la 1/2 livre.
Fromage gras de la Vallée des Ponts. Limbourg.
Vin rouge de table à 40 et 45 cent. le litre.
Vins blanc et rouge Neuchâtel 1er choix, en bouteilles.
Vermouth de Turin et Vermouth suisse.
Fine-Champagne extra, à 4 fr. le litre.
Cognac vieux à 2 fr. 50 le litre.
Cognac ordinaire. Rhum. Sirops divers.
Champagne suisse à 3 fr. la bouteille.
Huile Jaffa extra.
Vinaigre de vin. Vinaigres double et ordinaire depuis 25 à 40 cent.
Noisettes, Amandes, Figs, Pruneaux, Raisins.
Cafés fins et ordinaires. Légumes secs nouveaux.
Bougies pour pianos, voitures. Bougies ordinaires 5, 6 et 8 au paquet.
Conserves alimentaires.
Savons blancs de Marseille, marque « La bonne mère » et « La Croix ».
Le tout à prix réduits. 445-2
Se recommande, A. Henry-Loosli.

Les 14540-51
Suppositoires à la Glycérine

préparés à la Pharmacie de la Grand'Rue, GENEVE, sont d'un emploi facile et d'un effet sûr et rapide contre la

Constipation

Prix de la boîte de dix pièces : peu enfants fr. 1.50, pour adultes fr. 2 et fr. 2.50. — En vente dans toutes les pharmacies de la Chaux-de-Fonds et du Locle, ainsi que dans les pharmacies Bauler et Guehard, à Neuchâtel, Chopard, à Couvet, Chapuis, aux Ponts et à Boudry, Borel, à Fontaines.

MALADIES DES YEUX

Consultations du Dr VERREY, rue Léopold Robert 47, à la CHAUX-DE-FONDS, tous les MERCREDI de 3 à 6 heures après midi. 5729-33

Dans une famille honorable, on prendrait en pension un ou deux jeunes hommes. Prix modérés. 415-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

UNE DEMOISELLE

de toute moralité et de toute confiance, connaissant la correspondance française et allemande et possédant une belle écriture, cherche une place soit dans un magasin, soit dans un bureau. — S'adresser à Mlle M. Evard, magasin Steiger, rue de la Balance 4. 411-2

Les Grands Magasins de Vêtements et Pardessus
pour hommes, jeunes gens et enfants

A LA CITÉ OUVRIÈRE

Maison Joseph Hirsch

vis-à-vis de l'hôtel FLEUR de LYS

et de la Fontaine Monumentale

ont l'avantage de prévenir leur honorable clientèle et le public en général que comme

FIN DE SAISON

tous les

456-2

PARDESSUS et VÊTEMENTS

de saison d'hiver

SUBISSENT UN FORT RABAIS

ROBES de CHAMBRE confortables, ouatées et double face,

Vente de confiance. Prix marqués en chiffres connus.

Il vient d'arriver du Concentré 516-1

MAGGI en flacons depuis 90 c., ainsi que des Potages à la minute. Les flacons Maggi sont remplis de nouveau à très bon marché. — Chez M. Georg. Matthey-Jacot, rue de la Demoiselle.

Oxydage de Boîtes Acier

RUE DU ROCHER 20

Installation moderne. — Force motrice.

210-1 PROMPTE LIVRAISON

M. Nicolet - Juillerat

Même adresse, on demande un ou une commissionnaire

N'allumez pas avec pétrole mais avec les

allume-bois et allume-charbon Phönix

qui se vendent chez les sociétés de consommation, épiceries et marchands de charbon. Echantillons et prix-courant gratis. Où il n'y a pas de dépôts, il est expédié des caisses de 960 pièces à 5 fr. franco contre remboursement, directement de la fabrique Th. SCHLATTER, Wassergasse, St-Gall. (H-3718-6) 6476-5

Avis aux peintres en cadres

Un atelier sérieux désire entrer en relations avec un peintre connaissant à fond le décalquage des tours d'heures, noms et autres sujets, soit pour lui acheter son procédé, soit pour l'occuper entièrement. Affaire importante. Adresser les offres, échantillons et prix, sous chiffres A. C. 423, au bureau de l'IMPARTIAL. 423-2

CORDONNIER

Le soussigné avise ses amis et connaissances, ainsi que le public en général, qu'il vient d'ouvrir un atelier de cordonnerie, 8, rue du Collège 8. Ressemelage pour dames, depuis 3 fr.; pour hommes, depuis 4 fr. Se recommande 226-3
Georges METZGER.

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

Ed. Schneider

4, RUE DU SOLEIL 4.

BOEUF FRANÇAIS extra, première qualité, à 80 c. le demi-kilo.
Beau GROS VEAU, première qualité, à 70 c. le demi-kilo.

Bien assortie en PORC FRAIS et CHARCUTERIE
76-2 Se recommande.

Aux parents! Une dame, robuste, désire prendre un enfant en nourrice à la maison; elle pourrait nourrir à domicile si on le désire. — S'adresser rue de l'Industrie 26, au 2me étage, à gauche. 419-2

Magasin alimentaire

On trouvera tous les jours, un bel assortiment de Fruits et Légumes au petit Magasin RUE DE LA SERRE 30. Se recommande, Adèle Huguenin.
A la même adresse, à louer 2 jolies petites CHAMBRES pour coucher. 375-2

Pour cause de départ
Liquidation définitive

de
LAINAGES

et
MERCERIE
MAGASIN A. GRABER
15295-11 rue St-Pierre 8.

Aux Graveurs! A vendre un atelier complet de graveurs et guillocheurs, ainsi que plusieurs livres de décors. 410-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Belle occasion

Par suite de décès, à vendre un joli traicneau tout neuf, garni, un harnais de luxe tout neuf, garniture nickel, et une voiture en bon état mais déjà usagée. — S'adresser à M. Ecabert, notaire, à Saignelégier. 352-1

Le COGNAC ferrugineux

de
W BECH, pharmacien,

employé avec succès depuis 6 ans, est une des meilleures préparations ferrugineuses connues pour combattre l'anémie, la faiblesse générale, le manque d'appétit, étourdissements, faiblesse des nerfs, etc.

D'un goût agréable et facilement supporté, il peut être considéré comme le fortifiant et reconstituant par excellence pour les personnes affaiblies par suite de maladie et les convalescents. — Exiger le nom et la marque de fabrique. 13420-20
Fr. 2.50 le demi-litre, fr. 5 le litre.
Pharmacie W. BECH, Place Neuve, et dans toutes les pharmacies.

Termineur

Un chef d'atelier sérieux, terminant des montres depuis plusieurs années, demande à entrer en relations avec un fabricant d'horlogerie qui fournirait boîtes et mouvements. Il pourrait se charger de terminer une à deux grosses par semaine et à des prix modérés. Références à disposition. 424-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

LIQUIDATION

des
Articles d'hiver
jusqu'au 15 Janvier 1895

Fabrique de Tricots

12 — RUE DU PREMIER MARS — 12

Rabais 15 pour cent

sur toutes les marchandises marquées en chiffres connus. A solder un lot de
Cravates, depuis Fr. — 40
Foulards pure soie surah, dep. » — 45
Bavettes, depuis » — 10
Corsets lacés, prix de fabrication, depuis » 2 10
175-6 Se recommande, C. Thirard.

COKE de CHAUFFAGE

et
Coke p^r émailliers
à l'USINE à GAZ
Sur demande, on livre à domicile. Prix très modérés. 16153-34

Etude A. JAQUET, notaire

10, PLACE NEUVE 10.

A louer

Pour Saint-Georges 1895 :
Progrès 64. Logement et atelier. 475-6
Demoiselle 84. Logement de 4 chambres.
Collège 5. Logement de 2 chambres.

Tailleur. Un bon tailleur se recommande pour tous les travaux concernant sa profession, ainsi que dégraissage et réparations en tous genres. On travaille également en journées; ouvrage prompt et soigné. Prix très bas. — S'adresser à M. Henri Fehr, rue de la Charrière 16, au rez-de-chaussée. 241

CALENDRIER

avec vue de la Chaux-de-Fonds avant l'incendie 1794, exécuté par la lithographie F. DECKELMANN.

En vente chez :

- E. Deckelmann, lithographe, rue Daniel Jean Richard 28.
- F. Zahn, librairie, rue Léopold Robert 12.
- A.-E. Mathey, papeterie, rue Léopold Robert 15.
- A. Schönbucher, bazar, rue Léopold Robert 31.
- P. Landry, Bazar du Panier Fleuri.
- Montandon sœurs, papeterie, rue de la Demoiselle 87.
- M^{me} Reussner, librairie, rue Léopold Robert 6. (H. S. C.) 16941

Une fabrique d'aiguilles

fournissant tous les genres, désire établir UN DÉPOT pour la vente directe à la clientèle. Forte commission. Adresser offres avec références sous chiffres « Aiguilles » au bureau de l'IMPARTIAL. 318

POULETS

GIBIERS, CONSERVES. Grand choix de VOLAILLES de BRESSE, ainsi que des OIES au détail qui viennent d'arriver: Petits Poulets, depuis Fr. 1.50
Canards, » 2.50
Poulets rôtis.
Se recommande, 469

LOUIS PICARD

61, Rue de la Serre 61.
TÉLÉPHONE TÉLÉPHONE
Terrines de foie gras de la maison Auguste MICHEL, reconnue pour la meilleure marque.

Magasin de Cigares

VICTOR PAUX
1^{bis} Rue du Versoix 1^{bis}

Le véritable CACHOU anglais extra-fort (spécialité de l'ancienne maison Zingg-Berton) est arrivé. 482-3

RHUM BLANC

(Aguardiente)
provenant directement de Cuba, en cruchon à 2 francs.
Chez 15460

M. FRITZ ROBERT
45, Rue du Parc, 45

du canot où on les avait jetés. Doucement, lentement, elle lava une blessure que Patira avait reçue à la tempe, elle s'efforça de relâcher les liens de Tanguy, et les Indiens, dont l'âme était à cette heure pleine d'une joie sanguinaire, n'osèrent empêcher la Fille-aux-cheveux-d'argent de remplir son mandat de consolation et de charité.

Les prisonniers priaient à voix basse. Le jour était tout à fait venu ; les chansons et les battements d'ailes des oiseaux passaient dans les branches, les chevreuils légers couraient à travers le taillis ; le rajeunissement que la nuit répand sur la nature étalait ses enchantements divers.

Les canots glissaient sans bruit sur le fleuve. Fatigués de leur poursuite nocturne, les rameurs laissaient dormir les avirons. La Couleuvre-d'or, qui était parvenue à rejoindre un canot à la nage, racontait à Plume-d'Aigle les péripéties du combat. Si lentement que marchassent les pirogues sur la brillante surface du fleuve dont les canots semblaient environner une Venise de verdure, elles arrivèrent cependant en vue de la grande île.

Sur la pointe avancée formant un cap de sable se tenait Jeune-Liane, dont l'attitude effacée peignait assez le désespoir. Durant la nuit elle était restée à cette même place, faisant des vœux ardents pour que les Hurons perdissent la trace de ceux qu'elle avait tenté de sauver.

Après avoir souffert des révoltes de son orgueil, Jeune-Liane s'était résignée. Quelque chose de vague s'agitait dans son esprit ; sans bien comprendre les raisons que Tanguy lui avait données pour refuser de lui devoir la liberté, elle sentait qu'il avait raison. Son cœur devinait ce que son esprit restait impuissant à comprendre. L'humiliation se fondait dans un regret intime et profond, noyant son âme ignorante. Elle trouvait Tanguy grandi par son refus. Un seul être lui paraissait enviable à cette heure : la Fille-aux-cheveux-d'argent qui avait trouvé le courage et l'intelligence nécessaires pour tenter une évasion invraisemblable.

Elle se sentait jalouse de Nonpareille, cette enfant qui, si faible, si frêle, avait cherché à sauver ses amis. Elle se méprisait et se haïssait pour avoir en quelque sorte posé des conditions à Tanguy de Coëtquen. Est-ce que la petite Indienne avait fait ces odieux calculs ? Elle venait de risquer sa vie sur une chance à peine probable ; après avoir échoué, elle gardait le calme du cœur et du visage, et sa tristesse ajoutait encore à son enfantine beauté.

Jeune-Liane eut cette pensée :

— Si cette enfant pouvait avoir un peu d'amitié pour moi, je lui sacrifierais ma vie.

Enfin les canots abordèrent.

Celui de Plume-d'Aigle fut arrimé le premier à un tronc d'arbre. On conduisit les prisonniers, calmes mais pâles de fatigue et d'épuisement, dans la case d'où ils étaient parvenus à s'échapper. Mais, au lieu de rester au dehors, les sentinelles pénétrèrent dans la hutte.

A peine la nouvelle de la capture des Français se répandit-elle dans le campement que les enfants, les vieillards et les femmes poussèrent des cris de joie aigus. Le spectacle dont ils avaient pu se croire frustrés leur serait donné ; persuadés que les captifs s'étaient évadés par terreur des tortures, ils les accablaient d'invectives. Les squaws décrépités semblaient les plus acharnées contre les malheureux. Elles irritaient la colère des jeunes gens, elles racontaient aux enfants les supplices auxquels on

avait condamné jadis des Français faits prisonniers par les Hurons sur les rives du lac Ontario. Excités par ces mégères, les adolescents aiguisaient des pieux de roseaux, essayaient la pointe de leurs flèches, tordaient des liens de fibres végétales et se répandaient en insultes contre ceux que l'on devait massacrer.

La Couleuvre-d'or se hâta de dresser de nouveaux poteaux, car Patira et Nonpareille subiraient sans nul doute le même supplice que Tanguy et Halgan. Après avoir enfoncé les pieux dans des trous énormes, il les peignit en rouge ; puis, ces premiers préparatifs terminés, les guerriers rentrés dans leurs wigwams réparèrent leurs forces avec une bouillie de sagamitz, de la venaison, une calebasse de vin d'érable et quelques gorgées d'eau de feu ; la plupart, afin d'ajouter à la solennité qui se préparait pour le milieu de la journée, se peignirent le visage et le corps des couleurs réservées pour les fêtes nationales.

Plume-d'Aigle choisit une peinture capable de le faire remarquer de tous les membres de sa tribu. Il avait trouvé le moyen de se donner l'apparence d'un triple visage. Quand on le regardait de face, son nez effilé semblait terminé par un nœud difforme. Un des côtés de sa figure était peint en noir, l'autre en rouge, des sourcils de nuances diverses surmontaient ses yeux. Jamais visage plus effroyable ne s'offrit aux regards des hommes, et Plume-d'Aigle, les cheveux relevés en touffe et traversés par une plume arrachée à l'oiseau dont il portait le nom, pouvait passer pour le spécimen le plus beau des Hurons de sa tribu.

Sur sa poitrine une main patiente avait à l'aide d'une arête de poisson dessiné en divers tableaux l'histoire de sa vie et les batailles auxquelles il avait assisté. L'écorce brûlée d'un arbre avait donné à ces lignes une couleur vive tranchant sur la teinte cuivrée de sa peau. Il portait de la sorte sur lui ses titres de noblesse : chacun des guerriers, suivant sa fantaisie ou les traditions de sa race, eut à cœur de paraître à la fête qui se préparait avec toute la pompe désirable.

Les femmes à leur tour changèrent leurs simples tuniques de coton pour des vêtements agrémentés de broderies. Des colliers s'étagèrent sur leurs cous, des bracelets ceignirent leurs bras ; elles retinrent sur le front leur chevelure flottante à l'aide de bandeaux ou de couronnes de fleurs. Les plus vieilles ne résistèrent même pas à l'élan général, et rien ne pouvait paraître plus hideux que le groupe de mégères à la peau ridée, tannée, criant et gesticulant au centre de la place. Les enfants silencieux considéraient les apprêts du supplice ou ramassaient des branchages destinés à alimenter les bûchers.

Ce qui contribuait peut-être à rendre ce spectacle plus terrible, c'était la beauté d'un jour éblouissant, la fraîche verdure des arbres, la ceinture bleue formée à la grande île par le fleuve, et la perspective admirable des îlots de fleurs, d'herbages, de roches ou de roseaux fondue dans des lointains vaporeux.

Quand les chefs eurent achevé de se peindre des couleurs réservées aux jours solennels, Plume-d'Aigle, dont l'orgueil égalait la joie, donna ordre d'aller chercher les prisonniers. Ceux-ci, enfermés dans la cabane d'où le dévouement de Nonpareille les avait fait évader, avaient perdu tout espoir et se résignaient à mourir. Leur sacrifice était accompli depuis la nuit précédente. Seulement, à cette heure ce sacrifice s'augmentait à la pensée de la

mort de l'héroïque garçon qui allait payer de la vie sa généreuse tentative. Si le marquis de Coëtquen avait pu croire qu'il laissait Hervé sous la protection de Patira, il n'eût pas souffert le même déchirement. Patira eût ramené Hervé en France dès que les événements l'auraient permis. Il l'eût entouré des derniers protecteurs échappés à la tourmente révolutionnaire. Quelque membre éloigné de la famille des Coëtquen alliée à celle des Châteaubriand survivait encore ; qui sait si un ou deux moines de Léhon sauvés du massacre de l'abbaye ne reviendraient point errer au milieu de ces ruines ? Patira leur confierait l'enfant qui avait grandi dans les murs de la sainte maison, et les doctes vieillards en feraient ou un brave gentilhomme capable de soutenir de l'épée les droits de sa naissance et les privilèges du trône ou un prêtre fervent se réfugiant près de l'autel et demandant pardon au ciel pour les bourreaux.

Patira devina ce qui se passait dans l'âme du marquis.

— Monseigneur, dit-il, Dieu lui-même veille sur votre fils. Je vous ai dit qu'il était en sûreté, sans avoir le loisir de vous apprendre ce qui se passa après votre fuite. Je ne veux pas que vous mourriez avec une angoisse au cœur. Tout ce qu'il était possible de faire a été fait...

— Je le sais, je le sais, dit Coëtquen, mais parle, Patira, parle-moi de mon fils, de cette chère créature que je ne reverrai jamais.

— Vous n'avez jamais su comment nous étions parvenus à nous échapper... Nous nous enfûmes à travers les arbres comme des oiseaux... Au-dessous de nous les blessés, les morts restaient étendus ; on fit les funérailles des uns, on compta les autres. Hervé se taisait dans nos bras, il paraissait comprendre la gravité de la situation... Enfin les Hurons partirent à travers la forêt et nous pûmes descendre de notre cachette aérienne. Je voulais entraîner Nonpareille vers la ville, mais elle refusa de m'y accompagner et me dit gravement :

— Sauve l'enfant du Visage-Pâle, la Nonpareille est de la race des Abenakis, fidèle au Dieu que lui enseigna la Robe-Noire, fidèle à son amitié pour les Français... Tandis que mon jeune frère descendra vers Montréal pour confier l'enfant à Georges Malo, la Fille-des-Bois cherchera la trace des mocassins des Hurons. — Seule ! m'écriai-je. — Seule, me répondit Nonpareille ; la Robe-Noire m'a dit que Dieu faisait garder les enfants innocents par ses anges, — La Fille-des-Bois croit donc pouvoir rejoindre les Iroquois et les captifs ? — Oui, me répondit-elle. Seulement, dès qu'elle aura trouvé la piste, elle attendra que mon frère mette l'enfant en sûreté, nous essayerons ensuite de sauver les Visages-Pâles. — Je pris Hervé dans mes bras et j'allais m'éloigner, quand les roseaux de la berge s'agitèrent et nous en vîmes sortir le Bison-Noir. Le sang se mêlait à la boue couvrant ses membres, mais il gardait l'expression de calme et de courage que vous lui connaissez. Nonpareille poussa un cri de joie en le voyant. Il avait échappé à la mort en se précipitant dans le Saint-Laurent en même temps que Toyo et Tambou. Nonpareille et le Bison-Noir eurent une longue conversation en langue algonquine, puis le Bison-Noir me dit : — Le Chevreuil va partir pour la ville et confier l'enfant à Georges Malo ; je t'attendrai près de la hutte désolée et je te remettrai dans le sentier suivi par la Fille-aux-cheveux-d'argent. — Je courus sans m'arrêter à Montréal, et je tombai à demi mort de fatigue en arrivant

à la maison de Georges Malo. Je ne vous parlerai point de son désespoir en apprenant la double attaque de la Grande-Hutte et de la Maison-des-Rapides. Il me jura de prendre soin d'Hervé, et je lui dis en le quittant : « — Ici comme en Bretagne, je dois mon sang aux Coëtquen. Si je succombe en remplissant une tâche sacrée, vous chargerez le second du navire *la Gauloise*, appartenant au capitaine Halgan, de ramener Hervé de Coëtquen en France. Ce jeune homme a du cœur, il se dévouera au petit-fils du capitaine. » — « Sois tranquille, Patira, me répondit Georges Malo, ceux qui se battent seront soutenus, ceux qui mourront seront vengés ! » — J'acceptai quelques aliments et je repris ma course vers la Maison-des-Rapides ; je pouvais, le cœur allégé par la certitude du salut d'Hervé, ne plus songer qu'à votre délivrance. Le Bison-Noir m'attendait près de la porte brisée. Nous entrâmes tous deux sous le couvert des bois, et l'Indien reconnut vite les traces du passage de Nonpareille qui avait pris soin de casser les branches et d'arracher des mousses le long de la route parcourue par elle. Le Bison-Noir et moi marchions plus vite que Nonpareille, et nous la rejoignîmes assez rapidement.

Elle mit sa petite main dans la main de l'Indien et lui dit en français :

— Le chef abenakis laissera les enfants chercher la piste des Hurons et des Visages-Pâles ; il fera de son côté ce que lui inspirera son grand cœur.

Le chef serra la main de la Fille-aux-cheveux-d'argent.

— Le Bison-Noir agira en chef et en chrétien, lui répondit-il.

— Viens, me dit Nonpareille.

Le Bison-Noir nous quitta et reprit la direction des maisons dévastées, tandis que nous rentrions sous les ombres de la forêt.

Georges Malo m'avait donné quelques provisions, nous réparâmes nos forces et nous continuâmes durant plusieurs jours notre marche à travers les bois. J'admirai l'adresse, la sûreté de coup d'œil, la sagacité de Nonpareille. Elle ne s'écartait point de la piste suivie, les grains de corail semés par vous, la mousse arrachée, l'herbe foulée, les cendres d'un feu éteint, tout lui servait d'indice.

Quand nous approchâmes de l'endroit où le Saint-Laurent grandit jusqu'à prendre l'apparence d'un lac immense, et baigne dans son sein les Mille-Iles, Nonpareille eut plus de peine à retrouver vos traces. Nous passâmes la moitié d'un jour à chercher l'endroit où les sauvages s'étaient embarqués. Cependant je fus assez heureux pour découvrir à côté d'une touffe de roseaux les derniers grains de votre chapelet. Nonpareille devina vite que les Hurons vous avaient conduits dans une des îles, mais comment savoir laquelle vous servait de prison ? Nous manquions de barque pour traverser le fleuve et continuer nos recherches. Mais Nonpareille ne désespéra pas d'en trouver une. Des arbres gigantesques se trouvaient sur la rive, elle me conseilla de monter dans les branches de ceux qu'elle jugeait creux, ajoutant que sans aucun doute un canot au moins serait caché dans l'un des vieux troncs. Elle ne s'était pas trompée : je découvris un canot d'écorce. Nous le tirâmes de l'écorce à demi mort, nous le mimas à l'eau, et tous deux nous commençâmes à vous chercher. Mais hélas ! plus de traces de mocassins, plus de grains de corail... De l'eau, partout de

l'eau ! L'eau, qui ne laisse aucune trace et se referme sur le sillon de la barque.

— La fumée de leur campement trahira les Hurons, me dit Nonpareille, cherchons toujours.

Nous explorâmes un grand nombre d'îles, sans aucun résultat. Il était facile de voir que depuis longtemps nul pied humain ne les avait foulées. Nous commençons à nous demander si nous ne nous trompions point dans nos conjectures, quand un soir la clarté d'un foyer nous prouva que la plus grande des îles était habitée. Vous savez le reste, Nonpareille descendit dans l'île, parcourut le village et vous entendit prier à haute voix... Son apparition inattendue, la vue de Mingo troublèrent les jeunes sauvages chargés de vous veiller, et la Fille-aux-cheveux-d'argent vous ramena vers le canot où je vous attendais... Nous avons fait, monsieur le marquis, ce que permettaient les forces de deux enfants ; à l'heure où je vais mourir, dites que vous êtes content de moi.

— Ce n'est pas aux hommes qu'il appartient de payer des dévouements comme le tien, Patira... mais Dieu que nous invoquons à notre heure suprême, Dieu qui lit dans le fond de nos âmes, saura te récompenser de ta vie de sacrifices.

— Merci, monseigneur le marquis, répondit Patira ; Georges Malo n'abandonnera jamais Hervé, les heures s'avancent, Dieu sait ce que préparent ces mécréants de Hurons, nous appartenons d'avance à l'éternité.

Patira s'agenouilla dans un coin de la cabane et se mit à prier avec ferveur. Halgan et Coëtquen s'absorbaient dans de suprêmes pensées. Nonpareille assise sur ses genoux repliés, les mains croisées sur sa poitrine, paraissait complètement désintéressée des choses de ce monde. De temps en temps les clameurs des squaws, les cris de joie des enfants parvenaient à l'oreille des captifs ; ils comprenaient alors qu'on travaillait aux apprêts de leur supplice, et ils rassemblaient leurs forces morales afin de ne pas défaillir au milieu des tortures de la chair.

Enfin un chœur formidable s'éleva à l'entrée de la cabane dans laquelle ils étaient enfermés. On eût dit que mille démons les entouraient ; presque au même moment la Couleuvre-d'or et son compagnon se placèrent de chaque côté de la porte de la hutte dont Plume-d'Aigle franchit le seuil.

— Les Visages-Pâles sont braves, dit-il en s'adressant au capitaine et à Tanguy, et les Enfants-Rouges vont applaudir à leur courage.

Une longue étreinte rapprocha le capitaine, Tanguy et Patira, puis tous trois relevant la tête se placèrent sur la même ligne.

— Nous sommes prêts, dit Halgan.

Sur un signe de Plume-d'Aigle, la Couleuvre-d'or attachait aux jambes des prisonniers des cepts de vigne assez lâches pour que le mouvement leur fût permis, puis il garda dans ses mains l'extrémité de l'entrave, tandis que deux autres Hurons s'occupaient des liens de Patira et de Tanguy.

Une seconde après les captifs, sortant de la cabane, se trouvaient en face de la peuplade assemblée. Tous les visages exprimaient une joie farouche, et Tanguy comprit que ni lui ni ses compagnons ne pouvaient attendre de pitié !

Seule, Nonpareille n'avait pas été liée ; un sentiment bizarre mêlé de crainte et de pitié s'emparait des Indiens en face de cette enfant étrange. La faculté qu'elle possédait

de voir au milieu des ténèbres, sa chevelure blanche, le ton prophétique de sa parole, l'aspect un peu théâtral de toute sa personne les frappaient de surprise. Ils l'avaient enfermée dans la cabane servant de prison à ses amis, mais ils n'avaient pris aucune décision à son égard. Elle leur semblait trop au-dessus des autres êtres pour qu'il leur fût possible de la vouer aux tortures.

Nonpareille comprit vite l'influence qu'elle exerçait sur les Indiens et résolut de l'augmenter encore par le prestige d'une confiance affectée et d'un courage à toute épreuve.

— Que les Enfants-Rouges me fassent place, leur dit-elle, ils savent bien qu'on ne touche pas aux filles des Esprits qui ont quitté, pour les visiter, le pays des chasses heureuses.

Et, tranquillement, écartant les Indiens de ses petites mains, Nonpareille sortit de la cabane et marcha vers la place sur laquelle se trouvaient dressés les poteaux de torture.

XVI

Le poteau de torture

Le village tout entier se trouvait assemblé sur la place réservée aux danses guerrières. Les femmes, enveloppées dans des pièces d'étoffes de couleurs voyantes, le cou et les bras ornés de colliers et de bracelets, attendaient impatientement les captifs. Les plus vieilles, rendues hideuses moins encore par l'âge que par l'expression de leur visage haineux, se réjouissaient du spectacle dont leurs yeux allaient se repaître. Quelques-unes tenaient à la main des couteaux ou des pierres. Les guerriers affectaient un grand calme. Une seule créature pleurait. Le dos appuyé contre un arbre, la tête renversée, les bras abandonnés, Jeune-Liane attendait l'heure du supplice en se demandant si elle ne pouvait rien pour sauver les malheureux.

On les amena tous trois. Le cep de vigne maintenant les pieds d'Halgan fut lié autour d'un des poteaux, on assujettit son corps, puis son cou, et il lui fut bientôt impossible de faire un seul mouvement. Tanguy au contraire fut laissé presque libre, c'est-à-dire que le cep qui l'entraînait, lié seulement au poteau par son extrémité, lui permettait de parcourir une vingtaine de pas.

Quant à Patira, au lieu de l'attacher étroitement, on le délia. Les Hurons raffinés en barbarie se promettaient de varier le genre de supplice des trois prisonniers. Patira, mince, découpé, d'une agilité peu ordinaire, était réservé pour le supplice des baguettes ; Halgan servirait de but aux couteaux et aux tomahawks, et Tanguy périrait par le feu.

Nonpareille comprit ce qui allait se passer, et s'avancant vers Patira :

— Quand on donnera le signal de la course de mort à mon frère, dit-elle, qu'il s'échappe avec la rapidité du chevreuil ; s'il touche le poteau avant d'avoir été frappé, peut-être lui fera-t-on grâce de la vie.

Mais Plume-d'Aigle, avant d'ordonner le supplice des prisonniers, voulut se donner la joie orgueilleuse de se vanter de ses exploits devant la tribu assemblée.

(A suivre.)

LA LECTURE DES FAMILLES

FEUILLETON

— DE —

L'IMPARTIAL

JOURNAL QUOTIDIEN ET FEUILLE D'ANNONCES, PARAISSANT A LA CHAUX-DE-FONDS

Prix d'abonnement: Un an, fr. 10; six mois, fr. 5.50; trois mois, fr. 3.

JEAN CANADA

PAR

RAOUL DE NAVERY

Alors, mis en goût de bataille, excité par la voix de Nonpareille, Mingo s'accrocha au canot des Indiens, et avant que ceux-ci fussent revenus de leur stupeur, l'énorme bête avait saisi un nouvel adversaire.

A l'étonnement des Indiens succéda une indescriptible rage. Deux coups de tomahawk, lancés avec une furie sans égale, firent de larges blessures à Mingo, mais celui-ci, comme s'il comprenait que de son courage dépendait le salut de Nonpareille, abandonnant la Couleuvre-d'or à demi étouffé, s'élança sur l'Indien qui l'avait frappé et lui broya le bras entre ses redoutables mâchoires.

Le canot devint le théâtre d'un combat sans exemple: l'ours, bondissant au milieu des Indiens, labourait la poitrine de l'un de ses griffes aiguës, mordait l'autre cruellement, repoussait ce dernier d'un coup de sa tête monstrueuse. Aucun des Indiens blessés ne se trouvait désormais capable de continuer la chasse aux prisonniers; le dernier effort de Mingo fit chavirer le canot, et des cinq hommes qui le montaient, quatre allèrent rejoindre Tête-Rouge sous le lit du fleuve.

Tant que dura le combat, Patira ne cessa pas de ramer. Ses forces s'épuisaient sensiblement; à ce moment, du reste, les prisonniers purent se croire sauvés. Aucun autre canot ne se trouvait en vue.

— Que mon frère gagne l'île au-dessus de laquelle s'élèvent des rocs, dit Nonpareille.

Patira se renversa en arrière et donna un nouvel élan au canot. Il venait de sortir de la passe étroite dans laquelle Tête-Rouge lui avait donné la chasse, et se trouvait en ce moment en face d'un espace libre, sur lequel se jouaient les rayons du matin, et en face duquel se dressaient des blocs de pierres noirâtres. C'était là, et là seulement, que les prisonniers pouvaient trouver un abri, car autour d'eux les îles, au lieu d'être couvertes de grands arbres, ne présentaient que des taillis, des masses de roseaux ou d'étroits espaces de terre et de sable envahis par les herbes.

Mais au moment où le canot entra dans cet endroit

découvert, une clameur infernale se fit entendre de dix points différents et de chaque route d'eau ménagée entre les îles, sortit une pirogue remplie d'Indiens. A l'heure où les compagnons de Tanguy s'imaginaient les avoir dépistés, les Hurons, tournant les îles, traquaient les fugitifs à travers ce méandre, se doutant bien que la petite Indienne, qui semblait admirablement connaître les ressources du pays, se dirigerait vers l'îlot des cavernes.

Cette fois ni Patira ni Tanguy ne crurent possible de résister à la meute d'ennemis accourant sur eux. Un compagnon de lutte leur restait cependant encore; tout sanglant et blessé qu'il fût, Mingo, qui avait suivi la barque, y rentra au moment où la flottille d'Indiens dessinant un croissant avançait vers les Français. Après avoir compté les cerner par derrière, elle leur faisait face, et rétrécissant le cercle qu'elle dessinait, elle n'allait pas tarder à l'entourer d'une façon complète.

Patira, voyant pour la première fois se peindre une profonde angoisse sur le visage de Nonpareille, lui dit de cette voix douce qui jadis consolait Blanche de Coëtquen à travers les barreaux de la Tour-Ronde:

— La Fille-des-Bois est l'enfant de Dieu; la Robe-Noire qui l'a baptisée lui a enseigné que ceux qui meurent en croyant, en se dévouant, deviennent au ciel des saints et des anges... La Nonpareille suivra les vierges du Christ dans le paradis de délices.

— La Fille-des-Bois ne pleure pas sur elle, murmura l'Indienne.

Les Indiens s'approchaient toujours; encore un instant et le canot se trouverait à la merci des sauvages. Tanguy et Halgan se levèrent, croisèrent leurs bras sur leur poitrine et attendirent. Ne conservant plus l'espérance d'échapper à leurs ennemis, ils eussent cru commettre des meurtres inutiles en se servant de leurs armes. Dieu qui leur permettait de défendre leur vie quand ils abandonnèrent la grande île, semblait maintenant les vouer au martyre.

Les Indiens accostèrent aisément la petite barque; Tanguy, Halgan et Patira furent cruellement entravés, tandis que la Fille-aux-cheveux-d'argent présentait ses poignets aux liens. La beauté bizarre de la jeune fille, sa chevelure blanche, son regard inspiré en faisaient pour les Indiens l'objet d'un respect superstitieux. Ils n'osèrent point meurtrir les mains délicates qu'elle tendait vers eux. Son courage excitait leur admiration, ils se promettaient d'essayer d'attacher à leur tribu cette fille étrange qui leur semblait d'une nature si différente et si supérieure à la race humaine.

Quand Nonpareille vit qu'elle réclamerait en vain de partager le sort de ses compagnons, elle s'assit au fond

A louer pour St-Georges 1895

un beau sous-sol de 3 chambres, corridor, alcôve et dépendances, bien exposé au soleil levant. — S'adresser rue du Doubs 113, au 1er étage. 549-3

Appartements à louer

Pour St-Georges 1895, plusieurs beaux logements de 2 chambres, corridor, alcôve et dépendances, des mieux situés au soleil levant et dans des maisons d'ordre. — S'adresser rue du Doubs 113, au 1er étage. 550-6

Horloger. Pour cas imprévu, un horloger possédant de solides connaissances techniques, ayant fonctionné comme directeur technique dans deux fabriques du Jura et possédant diplôme et certificats de capacités, demande une place analogue; à défaut il pourrait s'occuper de la direction d'un atelier pour la fabrication de pièces simples ou compliquées, ainsi que du visitage et achevage ou encore du remontage en petites pièces simples ou compliquées, ou en grandes pièces compliquées. — Adresser les offres sous initiales **B. C. 540**, au bureau de l'IMPARTIAL. 540-3

Une jeune fille sérieuse, sachant les deux langues et la comptabilité, cherche emploi dans un bureau de la localité. A défaut, elle se placerait comme demoiselle de magasin. 519-8
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commis. Jeune homme sérieux, au courant des travaux de bureau, sachant les deux langues et la comptabilité, demande emploi. Références et certificats à disposition. 492-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Emailleur. Un bon ouvrier emailleur demande une place de suite. — S'adresser à M. G. Jenzer, Route de Reuchenette 9, **Bienne**. 507-3

Guillocheur. Un bon guillocheur connaissant sa partie à fond, cherche des heures. A la même adresse, une jeune **tailleuse** se recommande pour de l'ouvrage à la maison ou en journées. — S'adresser rue de l'Industrie 23, au 1er étage. 484-3

Polisseuse. Une bonne polisseuse de fonds or se recommande pour des heures ou de préférence à la journée entière. On entreprendrait aussi des polissages à domicile. — S'adresser chez Mme Hemmeler, rue de la Demoiselle 7. 440-2

Une demoiselle de bonne famille, sachant les deux langues, désire se placer comme fille de magasin. Entrée à volonté. — S'adresser à la boucherie Schweizer, Passage du Centre 5. 429-2

Journalière. Une personne sérieuse, sachant bien faire un ménage, se recommande pour faire quelques heures par jour. — S'adresser rue de la Ronde 9, au pignon. 447-2

Visiteur-acheveur. Un habile visiteur-acheveur dans tous les genres, cherche place. 343-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Une demoiselle de toute moralité cherche place comme demoiselle de magasin. 329-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Remonteur. Un bon remonteur-décodeur pour pièces ancre et cylindre, entreprendrait quelques cartons pour une maison sérieuse. Inutile aux termineurs de se présenter. 338-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Apprenti. Un jeune homme de bonne famille, sérieux et intelligent, ayant fréquenté de bonnes écoles, pourrait entrer de suite comme apprenti **photographe** à l'atelier Hugo Schenli, rue D. Jean-Richard 5. — Références sérieuses sont exigées. 532-3

Graveurs. On demande de suite deux ouvriers pour genre anglais tout soigné. — S'adresser à M. Louis Veuve, décorateur, à **Porrentruy**. 534-3

Servante. On demande une bonne fille pour faire le ménage, ainsi qu'une **jeune fille** pour lui apprendre une petite partie de l'horlogerie. 537-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Domestique. On demande un bon domestique sachant bien traire et soigner le bétail. 538-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Secrets. On demande un ouvrier faiseur de secrets (à vis) boîtes argent. S'ad. au bureau de l'IMPARTIAL. 521-3

Servante. On demande une bonne servante, propre et active, ayant déjà servi. 539-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jeune fille. On demande de suite une jeune fille pour faire les commissions et s'aider au ménage entre les heures d'école. — S'adresser rue Neuve n° 9, au 2me étage, à droite. 542-3

Apprenti. On demande un jeune homme ayant fait les échappements pour lui apprendre à repasser, démonter et remonter. 518-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Jenne fille. Une jeune fille propre et active est demandée de suite pour la cuisine et les travaux du ménage. S'ad. au bureau de l'IMPARTIAL. 522-3

Une jeune fille de toute moralité est demandée de suite pour s'aider au ménage. — S'adresser rue de la Promenade 12 a, au rez-de-chaussée. 526-3

Assujettie. On demande de suite une assujettie ou à défaut une ouvrière **pierriste**. 527-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commissionnaire. On demande de suite un jeune garçon ou une jeune fille pour faire quelques commissions entre les heures d'école. — S'adresser chez M. Eugène Aellen, rue du Temple-Allemand 37. 556-3

Femme de chambre. On demande de suite ou pour le mois de février, une jeune fille comme femme de chambre. Bonnes références sont exigées. 557-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à Coffrane une personne d'un certain âge pour aider au ménage; plus pour les Verrières, un jeune **garçon** de 15 ans chez un paysan. — S'adresser chez Mme Emery, rue du Puits 20. 558-3

Servante. On demande de suite une jeune servante ou à défaut une jeune fille pour faire les commissions entre les heures d'école. — S'adresser rue de la Ronde 28, au 2me étage, à gauche. 559-3

Fille de chambre. On demande une bonne fille de chambre connaissant bien la couture et le service. — Adresser offres et certificats sous chiffres **S. 427**, au bureau de l'IMPARTIAL. 427-5

Vendeuse. On demande une bonne vendeuse pour la mode dans un magasin de modes. — Adresser offres et certificats sous chiffres **X. 426**, au bureau de l'IMPARTIAL. 426-5

Doreur. On demande de suite un bon ouvrier doreur ou un **nickel**. — S'adresser chez M. Albert Müller, doreur, à **Morteau** (Doubs). 425-2

Apprenti commis. Une fabrique d'horlogerie de la localité prendrait un apprenti-commis ayant une belle écriture. Entrée de suite 439-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Servante. On demande pour entrer de suite une fille forte et robuste sachant un peu cuire, pour aider au ménage. 441-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande plusieurs bonnes cuisinières, servantes et aides. — S'adresser au Bureau de placement de confiance, rue de la Paix 3, au 1er étage. 446-2

Servante. On demande de suite une bonne fille sachant cuire et connaissant tous les travaux d'un ménage soigné. — S'adresser boulevard du Petit-Château 17. 449-2

Apprenti. On demande de suite un apprenti **emailleur**. — S'adr. à M. C. Wirz-Diacon, rue de la Demoiselle 14. 450-2

Polisseuses. On demande de suite une polisseuse de bottes et une polisseuse de cuvettes sur argent. — S'adresser rue de l'Industrie 26, au premier étage. 451-2

Pierristes. On demande 2 ou 3 bons ouvriers pierristes tourneurs pour glaces échappements. Ouvrage suivi et bien rétribué. — S'adresser à Mme Vve P. Porret, à **Douanne**. 310-2

Doreuse. On demande une bonne ouvrière doreuse, sachant grener et gratteboiser. 295-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Pivoteur. On demande un bon pivoteur ancre pour ligne-droite, longue et courte fourchette. Ouvrage suivi et lucratif. — S'adresser rue du Progrès 117, au 1er étage. 319-1

Commissionnaire. On demande un jeune garçon ayant quitté l'école, comme commissionnaire. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 322-1

Régleuse. On demande de suite une bonne ouvrière régleuse. — S'adresser rue D. Jean-Richard 19, au 1er étage. 342-1

Apprenties. On demande 2 à 3 apprenties **tailleuses**, dans un atelier sérieux de la localité. 324-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Commissionnaire. On demande un jeune garçon ou fille pour commissionnaire, allant à l'école du soir. — S'adresser rue Jaquet-Droz 39, au 1er étage. 326-1

Peintre. On demande une bonne peintre pour travailler à l'atelier. Inutile de se présenter sans preuves de moralité et capacité. — S'adresser à l'atelier A. Borle-Favre, rue du Temple Allemand n° 37. 353-1

Graveur. On demande dans un atelier de Vignoble un bon graveur d'ornements sachant faire le genre anglais et régulier à l'ouvrage. 354-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Peintre. On demande de suite une bonne peintre pour la romaine. — S'adresser chez M. Fréd. Breit, rue du Parc n° 75. 327-1

Servante. Un agriculteur demande de suite une servante connaissant tous les travaux d'un ménage. — S'adresser à M. Marc Gygi, à la **Cibourg**. 328-1

Servante. On demande une bonne servante de toute moralité. — S'adresser rue Léopold Robert 7, au 1er étage. 337-1

Logement. Une demoiselle offre à louer pour St-Georges 1895, une partie de son logement, savoir: 2 petites chambres, cuisine et dépendances. Le tout conviendrait parfaitement à une dame ou demoiselle seule ou à un petit ménage sans enfants. 533-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A louer pour St-Georges 1895, dans une maison d'ordre, un **LOGEMENT** de 3 pièces, cuisine et dépendances, jardin, situé au soleil. Prix avantageux. 552-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logement. A louer pour St-Georges 1895, un logement de 2 chambres, cuisine et dépendances. — S'adresser à M. Bernard Bastaroli, rue D. Jean-Richard 35. 554-3

Appartement. A remettre un logement d'une pièce, belle cuisine, corridor, alcôve et dépendances. — S'adr. rue Neuve 10, au 2me étage. 539-3

Appartement. A louer pour St-Georges d'ordre et au centre du village, un bel appartement au second étage, composé de 3 chambres, une cuisine et dépendances. S'ad. au bureau de l'IMPARTIAL. 520-3

Chambre. A louer de suite une chambre meublée et indépendante, au soleil, ou la **couche** pour des messieurs tranquilles. — S'adresser rue de l'Industrie 21, au 1er étage, à droite. 535-3

Chambre. A remettre de suite ou plus tard, une chambre à deux fenêtres, non meublée, exposée au soleil. — S'adresser rue du Grenier 26, au 2me étage, à gauche. 553-3

Chambre. A louer une chambre indépendante, meublée ou non. A la même adresse, des tables de cuisine sont à vendre. Prix modique. — S'adresser rue du Grenier 18, entrée par la cour. 543-3

Chambre. A louer une belle grande chambre non meublée, exposée au soleil levant, à 2 ou 3 fenêtres et indépendante située à proximité de la Gare. — S'adresser rue du Parc 77, au rez-de-chaussée, à droite. 544-3

Chambre. A louer de suite une chambre meublée. — S'adresser rue de l'Industrie 25, au 2me étage, à gauche. 560-3

Chambre. A louer une jolie chambre meublée, à une personne de toute moralité. A la même adresse, on demande une **jeune fille** pour aider au ménage. — S'adresser rue du Temple-Allemand 71, au 2me étage, à gauche. 561-3

Rez-de-chaussée. A louer pour St-Georges Georges prochaine, rue de la Paix 57, un rez-de-chaussée de 3 pièces et dépendances. — S'adresser à M. Racine-Ebdi, rue de la Paix 47. 442-2

Pignons. A louer pour St-Georges 1895 deux beaux pignons, l'un rue des Arts et l'autre rue de la Serre. Prix modérés. — S'adresser à M. L. Reutter, architecte, rue de la Serre 83. 213-2

Chambre. A louer de suite à des messieurs ou demoiselles une belle chambre meublée et indépendante, bien exposée au soleil. — S'adresser rue de la Demoiselle 6. 414-2

Chambre. A louer de suite une chambre meublée et indépendante. — S'adresser rue du Nord 155, au rez-de-chaussée, chez Mme Rrebs. 453-2

Appartement. A remettre pour St-Georges, un **joli appartement de 4 pièces et dépendances et pour de suite, un dit d'une pièce, cuisine et dépendances.** — S'adresser rue de la Chapelle 17. 96-2

Logements. A louer pour le 23 avril des logements de 2 et 3 pièces. — S'adresser rue du Progrès 3 ou boulevard de la Fontaine 22. 15299-2

Magasin. A louer pour St-Georges ou suivant convenance, un magasin avec appartement, corridor fermé et dépendances, prix avantageux. — S'adresser à M. Frédéric Cuanillon, rue D. Jean-Richard 19. 198-4*

Pour St-Georges 1895 Premier-Mars 11, l'appartement du second étage composé de trois chambres, cuisine et dépendances. — S'adresser à Mme Reinbold, rue du Progrès 32, ou à M. A. Challandes, rue du Parc 58. 14653-27*

A louer de suite ou pour St-Georges 1895, un bel APPARTEMENT moderne de 5 pièces avec jouissance d'un jardin.

Atelier avec bureau, sont aussi à louer à la même adresse. 14684-27*
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Logements. Pour St-Georges 1895, magnifiques logements bien exposés au soleil, de 3 et 4 pièces; deux pourraient être loués de suite. — S'adresser chez M. Albert Pécaut-Dubois, rue de la Demoiselle 135. 14560-51*

A louer pour le 23 Avril 1895, un beau **LOGEMENT** de 4 pièces, cuisine et dépendances, corridor fermé. Prix modéré. — S'adresser rue du Temple-Allemand 75, au 3me étage, ou à M. N. Flückiger, Boulevard de la Fontaine 7. 430-1

Pignon. A louer un pignon de 3 chambres avec cuisine, corridor et dépendances; prix 400 fr. — S'adresser boulangerie Zaugg-Pécaut, rue de la Demoiselle 126. 311-1

Appartements. A louer, au centre du village, dans une maison d'ordre, 3 beaux appartements de 2, 3 et 4 pièces, ou 2 appartements de 3 pièces sur le même palier. — S'adresser chez Mme J.-P. Delachaux, rue du Premier-Mars 13. 312-1

Eplatures. A louer pour St-Georges plusieurs logements situés à la Gare et à quelques minutes de la Gare. — S'adresser chez M. F.-L. Grandjean, rue du Parc 7. 320-1

Logement. A louer pour St-Georges ou de suite, au centre du village, un logement, rue Neuve 5. — S'adresser à la Boulangerie. 334-1

Logements. A louer pour le 23 avril, un logement de 3 chambres, cuisine, alcôve, corridor, situé rue de la Serre, plus un PIGNON de 2 chambres et cuisine. — S'adresser rue Léopold Robert 68, au rez-de-chaussée, à droite. 339-1

Chambre. Une dame cherche à partager sa chambre avec une personne travaillant dehors. — S'adresser rue Fritz Crovoisier 35. 313-1

Chambre. A louer de suite une chambre meublée, à un monsieur solvable et tranquille. — S'adresser rue du Parc 17, au 3me étage, à droite. 316-1

Chambre. A remettre à un ou deux messieurs une chambre meublée. — S'adresser rue du Versoix 5, au premier étage, à gauche. 537-1

Appartement. Pour St-Georges 1895, à louer rue de la Charrière n° 27, un appartement de 3 chambres, soleil levant, jardin. Prix **480 fr.** l'an. — S'adresser à M. Alphonse Benoit, rue de la Charrière 1. 16665-1

On demande à louer pour le 25 mars, un **rez-de-chaussée** bien exposé, pour y établir une épicerie. — Adresser les offres sous initiales **M. C. 545**, au bureau de l'IMPARTIAL. 545-3

Une demoiselle de toute moralité et solvable, demande à louer une CHAMBRE meublée, au soleil levant, si possible chez des personnes respectables. — S'adresser de 10 h. à 3 h. de l'après-midi, rue de la Demoiselle 82, au 2me étage. 531-3

On demande à louer pour St-Georges 1895, deux **logements** dans la même maison; un petit logement pour y installer un atelier ainsi qu'un plus grand pour le ménage. — S'adresser rue Jaquet-Droz 13, à droite. 562-6

Un homme travaillant dehors, demande à louer de suite une **chambre** d'un prix peu élevé. Paiement par semaine. 485-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à louer pour la fin du mois, une CHAMBRE meublée, située dans les quartiers de la Promenade ou de la Place d'Armes. — S'adresser rue du Progrès 93, au 1er étage. 434-2

Une demoiselle de toute moralité demande à louer une **chambre** non meublée et exposée au soleil. — S'adresser chez Mme Mathey, rue de la Loge 6. 435-2

On demande à louer un tour à guillocher circulaire. — S'adresser rue du Collège 27, au rez-de-chaussée, à droite. 389-2

On demande à louer de suite une excellente **ligneroite**. — S'adresser à l'atelier Blanc & Nef, rue du Temple-Allemand 101. 551-3

On demande à acheter des pièces de rechange de tous calibres, pour rhabilleurs. — S'adr. rue Neuve 12, au 2me étage. 547-3

On demande à acheter une pendule neuchâteloise, un régulateur, un secrétaire, une poussette bien conservée. — S'adresser rue de Bel-Air 6a, au 2me étage, à gauche. 486-3

On demande à acheter d'occasion un bon **piano**. Paiement comptant. — Adresser les offres case postale 96. 504-5

On demande à acheter d'occasion une **banque de comptoir**, en bon état. 433-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter d'occasion, mais en bon état, un petit **BUFFET** pour lingerie. 368-2
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

On demande à acheter une **paillasse** à ressorts de 1m75 de longueur sur 1m02 de largeur. — S'adresser rue des Terreaux 17, au 1er étage. 341-1

A vendre un régulateur, un jeu complet de grands rideaux et une galerie. 536-3
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre à très bas prix, une table à coulisses avec 4 feuillets, plusieurs lits complets, canapés, commodes, tables rondes et carrées, petits lits et chaises d'enfants, chaises vernies, chaises en bois dur et en jonc, glaces et tableaux. — S'adresser rue Jaquet-Droz 12, au 1er étage. 548-3

A vendre une bonne **machine à coudre** n'ayant presque pas été usagée, pour le prix de 100 fr. Elle a coûté 220 fr. S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A la même adresse, on demande une personne de 40 à 50 ans pour faire un ménage sans enfants. Inutile de se présenter sans preuves de moralité. 555-3

Occasion. A vendre pour **40 fr.** un beau **potager** n° 11 avec accessoires. Au dépôt de potagers économiques N. Bloch, rue du Marché 1. 432-5

A vendre ou à échanger, un lit de fer à 2 places, contre un dit à une place, plus à vendre une lanterne pour marchand de tabac. — S'adresser chez M. Droz, rue du Puits 7, au 1er étage. 481-3

A vendre un tour aux débris en bon état. Prix modéré. — S'adr. rue du Pont 4, au 1er étage, à gauche. 400-2

A vendre un **bon de 150 fr.** à valoir sur une bicyclette, pour **30 fr.**, valable pendant 2 ans. — S'adresser à M. P.-Alaide-Pellaton, rue de la Demoiselle 94. 386-2

Traineau. A vendre un joli traineau neuf qui sera cédé à un prix modique. — S'adresser à la Forge, rue du Collège 16. 16925-2

A vendre un beau harnais en bon état ainsi qu'un potager peu usagé. Le tout à un prix très avantageux. — S'ad. rue du Collège 8, au 2me étage, vis-à-vis du Poids public. 16766-9*

Fourneau. A vendre un grand fourneau en tôle garnie, avec cloche. Prix très avantageux. 13104-40*
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

A vendre plusieurs habits très bien conservés, entre autres **trois pardessus pour jeunes gens de 20 ans, pantalons, jaquettes**. S'adr. au bureau de l'IMPARTIAL. 11638-51*

Piano. A vendre faute d'emploi, un excellent piano très peu usagé. 340-1
S'adresser au bureau de l'IMPARTIAL.

Oiseaux. A vendre plusieurs mâles de canaris du Hartz, extra chanteurs, ainsi que des canaris hollandais de toute beauté, tous jeunes de 1894. A la même adresse, on se recommande pour emballage d'oiseaux. — S'adresser chez M. E. Favre, rue des Terreaux 21. 314-1

Perdu ou remis à faux, depuis novembre, une **savonnette** or 9 k., n° 37,495, 123112. La rapporter, contre récompense, au bureau de l'IMPARTIAL. 436-1

Perdu mercredi depuis la Place du Marché la rue Léopold Robert, un petit **sac en cuir** avec un porte-monnaie contenant quelque argent. — Le rapporter, contre récompense, rue Léopold Robert 17, au 1er étage. 437-1

Perdu un petit **remontoir** argent, monogramme S. R., sur cuvette: « Suzanne Rueff, 1er Janvier 1891 ». — Prière de le rapporter, contre bonne récompense, chez Mme Rueff, rue du Grenier 14. 443-1

Egaré un beau **Chat** tigré, demi-angora. — Le rapporter, contre bonne récompense, rue de la Loge 6, au 1er étage. 452-1

Trouvé rue Neuve, une **BOURSE** contenant quelque argent. — La réclamer, contre désignation et frais d'insertion, chez M. Hauser, rue de l'Industrie 15, au 2me étage. 455-1

Madame **Christine Pohl** et ses enfants remercient sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie à l'occasion du grand deuil qui vient de les frapper. 541-1

Les familles **Boisot** et **Perret** remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné tant de sympathie pendant la maladie et après le décès de leur regretté parent, Monsieur **Charles-Adolphe Boisot**. 546-2

Monsieur et Madame **F. Dautrebande**, pasteur, expriment leur reconnaissance à toutes les personnes qui ont bien voulu leur témoigner quelque sympathie à l'occasion de leur grand deuil. 488-1

Monsieur **F.-L. Barbezat**, Madame veuve Ducommun, Madame veuve Rigassi, Mademoiselle Otilie Ducommun, Monsieur et Madame Lucien Ducommun-Mévaux et leurs enfants, Monsieur et Madame François Ducommun-Etier et leurs enfants, Monsieur et Madame Fritz Ducommun-Find, à Genève, les familles Ducommun-Ruchonnet, à Genève, Huguenin, à Berne, Fabre, Breilling et Barbezat, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur **F.-L. Barbezat**, Madame veuve Ducommun, Madame veuve Rigassi, Mademoiselle Otilie Ducommun, Monsieur et Madame Lucien Ducommun-Mévaux et leurs enfants, Monsieur et Madame François Ducommun-Etier et leurs enfants, Monsieur et Madame Fritz Ducommun-Find, à Genève, les familles Ducommun-Ruchonnet, à Genève, Huguenin, à Berne, Fabre, Breilling et Barbezat, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

leur bien-aimée épouse, fille, sœur, belle-sœur, tante, nièce et cousine, enlevée à leur affection dimanche, dans sa 42me année, après une courte et cruelle maladie. La Chaux-de-Fonds, le 14 Janvier 1895. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Mardi 15** courant, à 1 h. après midi.

Domicile mortuaire, rue de la Promenade 1. H-133-C
On ne reçoit pas.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 523-1

Je t'ai aimé d'un amour éternel, c'est pourquoi je t'ai conservé ma bonté. Jérémie VXXI, 3.

Même quand je marcherai par la vallée de l'ombre de la mort, je ne craindrai aucun mal, car tu es avec moi. Ps. XXIII, 4.

Monsieur César Braga, Monsieur Charles Duby et ses enfants, Madame veuve Duby et ses enfants, Monsieur et Madame Sacchi et leur enfant, Monsieur et Madame Fritsche, à Genève, Monsieur et Madame Solari, les familles Braga, Basaldi, Montini et Vanoni, à Sidgiringo, les familles Edouard Duby et Boy de la Tour, ont la profonde douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte sensible qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur bien-aimée et regrettée épouse, fille, sœur, belle-sœur, tante et cousine, Madame **Marie BRAGA née Duby** que Dieu a retirée à Lui dimanche matin, à 7 1/2 heures, à l'âge de 35 ans, après une longue et très douloureuse maladie. La Chaux-de-Fonds, le 14 Janvier 1895. L'enterrement, auquel ils sont priés d'assister, aura lieu **Mardi 15** courant, à 1 h. après midi.

Domicile mortuaire, rue des Terreaux 11. LA FAMILLE AFLIGÉE.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part. 524-1

Messieurs les membres

GRANDE
Brasserie de la Métropole
— Tous les soirs —
à 8 heures 464-1

Grand Concert
donné par
la Troupe BOURGUIGNON
M. Chavetty, original/comic fantaisiste musical.
Mlle Dolis, comique excentrique.
Mlle Lavallière, chanteuse de genre et de diction.
M. Bourguignon, baryton de la Scala de Lyon.

ENTRÉE LIBRE
Prochainement, NOUVEAUX DÉBUTS

Grande Brasserie de la Lyre
23, rue du Collège 23. 463-1

Ce soir et jours suivants,
dès 8 heures,

GRANDE REPRÉSENTATION
du
Grand Théâtre Guignol
SUCCÈS Programme choisi SUCCÈS
DIMANCHE, de 3 à 6 heures,

Grande Matinée
Entrée libre Entrée libre

Se recommande, A. Ringger dit Bætzl

A LA MORILLE

SAMEDI et jours suivants

Répartition au billard
CARAMBOLAGE et CAZIN

Primes 170 fr. en espèces. 50 c. l'action pour le carambolage et 30 c. l'action pour le cazin.

INVITATION CORDIALE
Consommations de premier choix.
Se recommande, 465-2
Le tenancier, Louis Mack-Chappatte.

Brasserie Hauert

Tous les MERCREDIS soir

dès 7 1/2 heures,
TRIPES - TRIPES
à la Mode de Caen.
12280-30* Se recommande.

BRASSERIE GAMBRINUS
Rue Léopold Robert. 11805-52*

TOUS LES JOURS
Choucroute

avec
Saucisses et Viande de Porc assortie

SAUCISSES DE FRANCFORT
On sert pour emporter.

ESCARGOTS
GANGFISCH

RESTAURANT STUCKY
près de la Gare. 12219-33*

— TOUS LES JOURS —
CHOUCROUTE

avec viande de porc assortie et
SAUCISSES DE FRANCFORT

Tous les jours,
Soupe aux pois
On sert pour emporter.

Avis. Une brave et honnête veuve seule, demande à garder un enfant de 2 à 4 ans ou une vieille dame de bonne famille. Bons soins sont assurés. 369-2
S'adresser au bureau de L'IMPARTIAL.

Occasion

A vendre à prix avantageux trois beaux lustres à gaz, dont un à 5 branches et deux à 3 branches, une presse à linge et une pression à bière. — S'adresser chez M. Guggler, tapissier, rue de la Côte, au Loêle. 174

Peaux de renards
sont achetées aux plus hauts prix, chez
MESSERLI & FUOG. 16847

CHARCUTERIE - COMESTIBLES
4, rue du Marché 4. 7487-37

Fruits secs
Pruneaux de Bordeaux. Figues. Raisins Malaga. Noisettes. Casses-dents. Terrines de foie gras. Charcuterie fine. Se recommande, P. Missel-Kunze.

Pour fin de saison et pendant un mois

fort rabais sur tous les ouvrages échantillonnés et non échantillonnés, tels que : **Fauteuils, Chaises, Tabourets, Tapis, Jetés, Nappes à thé et Chemins de table, etc., etc.** 515-3

Mlle L. GUINAND-GROSJEAN, 33, rue Léopold Robert 33.

Café-restaurant James Delétraz
Bonne-Fontaine (Eplatures) 402-1
J'avise mes amis, connaissances et le public en général, que j'ai ouvert mon café dès ce jour. Par des marchandises de première qualité et un service propre, j'espère mériter la confiance que je sollicite. — Se recommande, J. Delétraz.
Fondues et Soupers

A vendre
du beau bois sec foyard et sapin en cartelage à des prix très modérés. — S'adresser rue de la Balance 12 A, chez M. F. Schmidiger. 517-6

Fabrique de Boîtes acier en tous genres
L. GUGGISBERG
Rue du Puits, ST-IMIER
H. 253 J.) Se recommande à Messieurs les Fabricants d'Horlogerie. 458-3

Associé ou Commanditaire
On demande un associé ou un commanditaire. — Pour renseignements, s'adresser au notaire Bersot, rue Léopold Robert 4 356-3*

Spécialité d'Articles mortuaires
COURONNES en fer.
COURONNES en perles.
COURONNES en fleurs artificielles
COURONNES pour fossoyeurs.
COURONNES pour ensevelisseuses
BOUQUETS
GANTS 7833-135
BRASSARDS
MOUSSELINE
OREILLERS mortuaires.
AU
Grand Bazar du
Panier Fleuri
PATINS NORWÉGIENS
marque Esquimo

Leçons de zither. Une dame se recommande pour des leçons de zither et de GUITARE. — S'adresser rue de la Ronde 22, au magasin. 448-2

Le Docteur GEIB
a repris ses consultations et ses visites. Consultations tous les jours de 1 à 2 h.
47, RUE LÉOPOLD ROBERT 47
au rez-de-chaussée.
Spécialités pour ses consultations : Maladies de poitrine, du cœur, des nerfs et des voies urinaires. 225-1

AVIS
M. A. Humbert-Droz
JOAILLIER-SERTISSEUR
actuellement rue de Bel-Air 12, informe MM. les fabricants et décorateurs qu'à partir du 15 courant, il transférera son atelier au Collège industriel, salle n° 41 bis. 230-4

VIN D'ASTI
garanti naturel
le litre 1 fr 20. Rabais par quantités. Chez M. FERRARI, pâtissier, rue de la Serre 43. 317-4

Pour Saint-Georges 1895
A LOUER
Rues du Parc, de la Serre et Léopold Robert,

à des personnes d'ordre et près de la Gare, de beaux APPARTEMENTS modernes de 2, 3 et un de 4 pièces, avec dépendances. — Tous renseignements seront donnés par M. P.-G. Gentil, gérant, rue du Parc 83. 252-8

A vendre
ou à louer à la Neuveville, une VILLA de premier ordre avec toutes les convenances et dépendances nécessaires. Jardin, parc, jet d'eau, fontaine, etc. Vue splendide. Le prix pour la vente serait de 45 à 50 mille francs; facilité de paiement. Entrée en jouissance le 1er avril. — S'adr. à M. A. Orlandi, à La Neuveville. 530-3

Un fournisseur
sachant le français et l'allemand, est demandé dans une maison de gros. — Ecrire Case postale 116, Chaux-de-Fonds. 333-1

Emprunt. On demande à emprunter une somme de 200 francs, à 5% et remboursables par acomptes de 10 fr. par mois. — S'adresser par lettres sous Y. Z. 309, au bureau de L'IMPARTIAL. 309-1

Pendants et Couronnes
Quelques faiseurs de PENDANTS ovales galonné et argent, des frappeurs et fraiseurs de PENDANTS ovales acier, des frappeurs et fraiseurs de COURONNES, sont demandés. Tarif du Syndicat. 413-2
Fabrique Ed. RACINE & fils, Bienne

Avis. On demande une vache ou une génisse en pension. — S'adresser à M. Ulysse Maillot, au Dazenet près des Planchettes. 335-1

MUSIQUE
Leçons de chant, piano, violon, flûte, etc.
SEB. MAYR, professeur

Occasion exceptionnelle pour un jeune garçon ayant déjà fait les trois positions dans le violon, pour des leçons avec un autre garçon, à moitié. 474-3

A LOUER
à des personnes d'ordre, de suite ou pour St-Georges 1895, plusieurs beaux appartements bien exposés, de 2 et 3 pièces, situés rue de Bel-Air 11.
S'adresser l'après-midi, rue du Temple-Allemand 59, au 2me étage. 12705-17*

Sols à bâtir
A vendre rue du Doubs, près de l'Eglise indépendante, deux magnifiques sols à bâtir. Situation exceptionnelle. Prix modérés. Faculté de paiement. — S'adresser à M. Louis Reutter, architecte, rue de la Serre 83. 212 5

AVIS
Le soussigné avise le public et spécialement MM. les entrepreneurs qu'il a repris les écuries de M. Schwarzel, 18, RUE DE LA BOUCHERIE 18
Il se charge de toute Entreprise de charriage quelconque. On prendrait également des chevaux en pension aux prix du jour. 179
Se recommande, Charles Biolley.

Génisse. On demande à prendre une génisse en pension. 409-5
S'adresser au bureau de L'IMPARTIAL.

COLLÈGE DE LA CHAUX-DE-FONDS

CONFÉRENCE PUBLIQUE
Mardi 15 Janvier, à 8 1/2 heures du soir, à l'Amphithéâtre: 461-1
La Femme dans la Littérature du Moyen-Age. par M. Arthur PIAGET, professeur à l'Académie.

Avis aux jeunes ouvrières!

La Famille maison hospitalière pour jeunes filles, RUE DE LA DEMOISELLE 75, peut recevoir quelques pensionnaires. — S'adresser, pour renseignements, à Mme Farny-Merz, présidente, rue de la Balance 10 a. 483-3

Appartements à louer

A proximité de l'Hôtel des Postes, dans une maison de premier ordre :
Un joli appartement très propre, avec corridor, à 3 chambres, 600 fr. eau comprise, pour St-Georges prochaine ou de suite, selon désir.

Un grand appartement de 3 pièces, au 3me étage, au soleil, rue du Soleil 5, 530 fr. avec l'eau.

Pour le 23 Avril 1895 :

Un appartement de 3 chambres, rez-de-chaussée, rue du Soleil 5, 455 fr. eau comprise.

Un appartement avec corridor, rue de la Demoiselle 122, 1er étage, au soleil, 3 chambres, 520 fr. avec l'eau.
S'adresser à M. Victor Brunner, rue de la Demoiselle 37. 422-6

AU
BAZAR NEUCHÂTELOIS
Toujours un grand choix en
Châles, Pèlerines, Robettes,
Langes, Brassières, Capots,
Camisoles, Caleçons, etc.
Encore quelques 789-10
CHAPEAUX DE FEUTRE
avec 10 % de rabais.
Grand choix
d'Articles mortuaires
Couronnes en métal.
Couronnes en fleurs artificielles.
Bouquets. Gants. Brassards.
OREILLERS MORTUAIRES
Capotes. Chapeaux. Voiles et Voilettes de deuil.
PRIX TRÈS AVANTAGEUX

Beurre de la Dôle
première qualité.

Petits Fromages Erguel et Chasseral
Au Magasin de Charcuterie-Comestibles
RUE DE LA SERRE 79. 512-6

Pensionnaires. On prendrait encore quelques bons pensionnaires. Bonne pension et prix modique. — S'adresser rue du Parc 6, au 2me étage.
A la même adresse, on demande une jeune fille pour s'aider au ménage. 489-3

Associé
demandé pour une ancienne et bonne maison d'horlogerie. 242
Bureau F. RUEGGER, Léop. Robert 6

ALMANACHS pour 1895
Der Dorfkalender. — 40 cent.
Der Strassburger Hinkende Bote. — 30 c.
Almanach du Voleur. — 50 c.
Almanach de Strasbourg. — 35 cent.
L'Ami du Foyer. — 20 centimes.
Almanach agricole. — 35 c.
En vente à la
Librairie A. COURVOISIER
Remise aux revendeurs.

On cherche 1 co-abonné pour la Vossische Zeitung. — S'adresser rue du Parc 28, au 2me étage. 473-3

POUR OISEAUX!
PAIN DE CANARIS 6628-46
MILLET BLANC
GRUAU
CHANVRE
NAVETTE
GRAINES DE LIN
GRAINES DE PAVOT
ŒUFS DE FOURMIS
Mélange pour canaris, à 60 c. le kilo.
J.-B. STIERLIN
Léopold Robert 56
Bâtiment du Grand Hôtel Central

Achat, Fonte et Essai
16944-3 DE (H. 10 C.)
Déchets, lingots et vieille bijouterie or et argent
Vente au détail de briquettes, athracite, coke de fonte et de chauffage.

FRANÇOIS JEANMAIRE
32, rue de la Serre 32.

Tatleuse se recommande au public pour rhabillage, dégraissage et repassage d'habillements d'hommes. Façon d'habillements de garçons. — S'adresser à Mme Herzog, rue du Collège 8, au 1er étage. 16290-3

Cabinet de lecture
Place Neuve 2 (vis-à-vis des Six-Pompes)
Livres Français et Allemands.
14789-10 Se recommande, C. LUTHY.

Société de Consommation
Jaquet-Droz 27. Paix 57. Industrie 1.
111, Demoiselle 111.

Nonvel envoi de grand vin rouge de l'île d'Elbe, Villa San Rocco, la bouteille, verre perdu, 1 fr. 35.

Cognac d'Italie, garanti pure distillation de vin, le litre fr. 2.50
Asti extra, la bouteille » 1.60
Champagne suisse, la bout. » 3.—
Fine Champagne supérieure, le litre » 4.50

Cigares fins en petits caissons, Grandson, Vevay, Ormond & Co, Rio-Grande Weber & Co, St-Félix.

Légumes secs nouveaux, Haricots, Fèves grües.

Raisins sans grains, Raisins Dénia, Raisins de Corinthe.

Figues. Amandes. Noisettes.
Huile de Noix, Huile d'Olives, Huile Sésame.

Savons de toilette : Congo à 60 cent. le morceau, Peau d'Espagne, Mousson & Co (tous les parfums), à prix modiques.

Tripoli électrique, à 1 fr. 7995-46

A vendre
un traîneau, joli, léger, à 2 ou 4 places, avec de belles pelisses, le tout bien conservé. — S'adresser chez M. Huguenin, Boulevard du Petit Château 5. 153-3 (M-1-D-)

Amperméabilité garantie
Corio Méline
GRAISSE
la meilleure et la plus économique pour l'entretien et la conservation de la Chaussure.
Elle donne à tous les cuirs, qu'ils soient vieux ou neufs, une souplesse extraordinaire
A. Courvoisier, fabricant la Chaux-de-Fonds.
DÉPÔTS chez:
Epicierie Paul Giroud, r. du Doubs 139.
Epicierie Ch.-F. Redard, r. du Parc 11.
Epicierie A. Breguet, rue du Temple Allemand 23.
Epicierie Gust. Vuillème, Terreaux 18.
Epicierie Alf. Jaccard, Demoiselle 37.
Epicierie Nicolet, rue de la Paix 39.
Cordonnerie Nationale, rue Léopold Robert 28 n.
Bazar Parisien, rue Léopold Robert 46.
» Succursale, Place du Marché 2.
Epicierie Brandt, rue de la Demoiselle 2.
Epicierie Hirsig, rue du Versoix 7.
Epicierie Krummenacher, rue du Parc, n° 35, et chez
A. Courvoisier, rue du Marché 1.

VERMOUTH TURIN CINZANO, à 1 FR. 35 le litre. 5 o/o d'escompte. EPICERIE FRANÇAISE, Grenier 12